



FÉDÉ-RATIONS

TRAVAUX COMMISSIONS ET ATELIERS

WHAT'S UP?

ELECTRICIEN

TRONICIEN.

JERSEY 15 - 17 Juin 2023

QUOI DE NEUF EN ELEC ?

LES OPPORTUNITÉS POUR NOS MÉTIERS D'UNE ÉNERGIE ET DES MATIÈRES CHÈRES



SOMMAIRE DES CHAPITRES

1 – INTERPROFESSIONNEL, ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE, ET TECHNIQUES INTER (rvdi,...)

Préfixe numérique : INTE

2 – PROMOTION, COMMUNICATION

Préfixe numérique : PROM

3 – ELECTRONIQUE, COMMERCE ET SERVICES

Préfixe numérique : TCES

4 – ELECTRONIQUE, EMPLOI ET FORMATION

Préfixe numérique : TPAR

5 – ELECTRICITE COMMERCE ET PARTENARIAT

Préfixe numérique : ECOM

6 – ELECTRICITE TECHNIQUE, ET FORMATION

Préfixe numérique : ETEC

7 – SUPPORTS DES ATELIERS

(téléchargeables sur notre site)

Préfixe numérique : ATEL

**Retrouvez toutes les annexes
et les fondamentaux
de ces commissions
sur le site**

www.fedelec.fr

avec le Fédérations

PRÉFACE



Tout au long de l'année les délégués de FEDELEC travaillent en commissions pour assurer une veille sur l'environnement de nos filières et la promotion de nos entreprises. Les contributions locales de chacun donnent une vue d'ensemble des pratiques, des évolutions, des opportunités.

Plutôt que d'en faire une restitution complète pendant WHAT'S up ELEC, nous privilégions à nouveau les débats et les échanges.

Vous trouverez ci-après des sujets retenus pour enrichir et illustrer nos travaux présentés de manière synthétique.

Ils sont complétés par des documents téléchargeables, collectés jusqu'à la date du bouclage de ce cahier, sur le site www.FEDELEC.fr.

Nous remercions très sincèrement tous nos collègues qui ont travaillé tout au long de l'année dans leurs délégations, offrant à FEDELEC et à chacun de nous, une part notable de leur temps professionnel et privé.

Bonne chasse à ces trésors à «WHAT'S up ELEC» en Anglo-Normandie.

« Have a good trip »,
Kind regards.

Yves LORCH
Président Délégué à l'Electricité

Jean-Louis BOSSARD
Président Délégué à l'Electronique

Philippe GOJ
Président

CHAPITRE

1

**INTERPROFESSIONNEL
ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE
ET TECHNIQUES INTER (RDVI,...)**

Préfixe numérique : INTE



**AVEC
QUALIRÉPAR,
MES CLIENTS PAYENT
MOINS
CHER
ET MOI
J'INVESTIS
DANS
L'AVENIR.**

Obtenir le label QualiRépar, c'est être reconnu pour son savoir-faire, proposer des réparations moins chères sur les appareils électriques, gagner en visibilité et contribuer à la transition écologique. Faites votre demande de labellisation sur

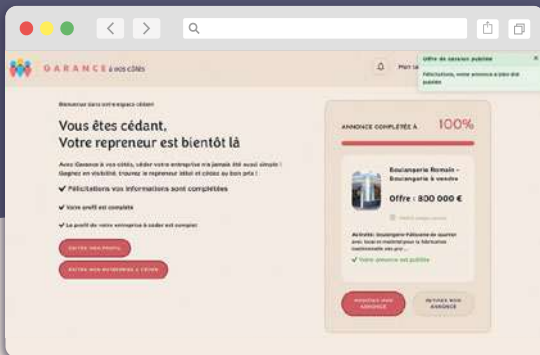
WWW.ECOSYSTEM.ECO/LABEL-QUALIREPAR



À la recherche du repreneur idéal pour votre entreprise ?
Découvrez la nouvelle plateforme



G A R A N C E à vos côtés



GARANCE à vos côtés* propose un contenu juridique, économique et de conseil, en vue de l'accompagnement des entrepreneurs. Le contenu de la plateforme porte principalement sur les enjeux de la cession et le développement d'activité (financer son entreprise, trouver de nouveaux clients, etc...), avec un enrichissement du contenu aligné sur les retours et attentes des entrepreneurs de proximité, mais aussi sur la retraite, pour compléter ses revenus tout en bénéficiant d'une déduction d'impôt, et aussi sur l'assurance vie, pour protéger son conjoint et transmettre à ses enfants dans un cadre fiscal avantageux.



Découvrez d'avantages d'infos sur la plateforme :
www.garance-a-vos-cotes.fr

*GARANCE à vos côtés est une filiale de GARANCE Document non contractuel à caractère publicitaire. GARANCE A VOS CÔTÉS (ci-après « GAVC »), société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 904 359 288, dont le siège social est situé 51 rue de Châteaudun à Paris (75009).

Dix millions de logements chauffés par pompe à chaleur en 2030 : Équilibre des Énergies dévoile son étude et ses 24 propositions pour y parvenir



Face à la crise de l'énergie et à l'urgence climatique, les Français sont appelés à la sobriété mais se demandent comment agir rapidement et à la bonne échelle. La France est aujourd'hui leader en Europe dans le domaine des pompes à chaleur et dispose d'une base industrielle solide ainsi que d'un vaste réseau d'installateurs.

Dans ce contexte, Équilibre des Énergies recommande un déploiement massif des pompes à chaleur et dévoile ses 24 propositions pour y parvenir.



« La crise de l'énergie est appelée à durer : il est urgent d'activer les leviers les plus efficaces pour réduire la demande en énergie et les consommations de gaz et de fioul. Pour contribuer à ce mouvement, j'appelle au lancement d'un plan massif de déploiement des pompes à chaleur qui est à même d'avoir un impact décisif », a déclaré Brice Lalonde, ancien Ministre de l'Environnement et Président d'Équilibre des Énergies.

Les pompes à chaleur : une solution qui coche toutes les cases

Les pompes à chaleur sont des équipements énergétiquement efficaces, bas-carbone, économiques et fiables. Elles peuvent se substituer aux chaudières fossiles et réduire ainsi notre dépendance aux hydrocarbures. Elles peuvent également venir en remplacement des convecteurs électriques qui équipent encore quelque huit millions de logements, réduisant d'autant l'appel de puissance sur les réseaux. Ce mode de chauffage, qui utilise la chaleur de l'air ou du sol pour chauffer l'habitat, constitue une solution mature. Plus de treize millions de pompes à chaleur ont déjà été installées au sein de l'Union européenne depuis 2014¹ et La Commission européenne souhaite qu'il en soit déployé 30 millions de nouvelles d'ici à 2030². L'Agence Internationale de l'énergie, dans le rapport « The future of heat pumps » qu'elle vient de publier, prône l'accélération de leur développement.

La France doit aller plus loin que l'Union européenne

Forte d'une filière industrielle de premier ordre, la France a la capacité d'être plus ambitieuse. Ainsi, Équilibre des Énergies propose que 60 % du parc de bâtiments soient équipés de pompes à chaleur en 2030 (soit environ 20 millions de logements – contre 2 millions en 2020).

Outre son intérêt énergétique et climatique, un plan massif de déploiement des pompes à chaleur permettra de consolider la place de la France en tant que leader européen et de créer de nombreux emplois. Actuellement, la filière pompe à chaleur génère un chiffre d'affaires de 6,2 milliards d'euros et occupe 45 000 emplois. Selon l'étude réalisée par Équilibre des Énergies, ces chiffres peuvent être triplés à l'horizon 2030.



1. EHPA/Market_Report_2021.
2. REPowerEU: Action européenne conjointe pour une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable. Communication de la Commission européenne du 8 mars

LA FÉDÉ LETTRE FEDELEC adhérent cnamts affilié U2P

DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA PREMIÈRE MINISTRE

La CNAMS prête à accompagner le Gouvernement pour engager les réformes qui s'imposent

Hier, Mercredi 6 juillet 2022 la Première Ministre – Elisabeth BORNE présentait son discours de politique générale au cours duquel elle a montré toute sa détermination à rechercher des compromis texte par texte.



Elle pourra compter sur la CNAMS et les organisations professionnelles qu'elle représente pour accompagner les réformes indispensables à notre pays et participer aux concertations qui seront engagées avec les partenaires sociaux.

Il conviendra notamment de renforcer l'orientation et la découverte des métiers et conforter le développement de l'apprentissage en prenant les mesures nécessaires à la pérennité de son financement, de mener à bien la réforme des retraites en maintenant un dispositif de carrières longues, de poursuivre le processus de réduction des prélèvements, et de protéger le pouvoir d'achat des Français.

Sur la question du plein emploi des mesures devront être trouver rapidement pour inciter à la reprise d'emploi et ainsi faire face à la pénurie de main d'œuvre dont souffre de nombreuses activités des métiers de service et de fabrication, tout en aidant les entreprises et les organisations professionnelles à améliorer l'attractivité de leurs métiers.

La CNAMS salue les mesures annoncées concernant la baisse des charges des travailleurs indépendants, ainsi que la prolongation du bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité.

Également, la CNAMS reste favorable à la prime de pouvoir d'achat dans la mesure où elle permet aux entreprises qui le peuvent d'abonder le revenu des salariés sans subir de prélèvement social et fiscal. La pérennisation de cette prime, le triplement du plafond et la possibilité de la verser de manière fractionnée vont dans le bon sens. Toutefois, tout en consolidant le pouvoir d'achat des salariés il faudra aussi limiter les charges et soutenir l'activité des entreprises.

Ainsi, nous resterons vigilants à ce que le niveau des dépenses publiques demeure supportable pour le budget de la France. L'annonce faite par la Première Ministre pour une réduction de la dette publique à échéance de 2026 laisse à craindre une explosion de la charge de la dette qui deviendrait très vite insupportable pour les entreprises.

La CNAMS souscrit à la méthode et s'engage à contribuer activement à la recherche de compromis utiles pour notre pays.

La CNAMS en quelques mots

La CNAMS rassemble 39 fédérations patronales. À ce titre, elle regroupe des activités et des métiers très nombreux comme par exemple les métiers de la fabrication, de la sous-traitance, l'ameublement, l'esthétique et la beauté, la coiffure, les métiers de la fourrure, la couture, la bijouterie, la carrosserie, l'automobile, les taxis, les fleuristes, les prothésistes dentaires, les pressings et les blanchisseries, les céramistes, les affûteurs, les crémateurs animaliers, les électriciens, les cordonniers, les opticiens, les tailleurs, les photographes, les naturalistes, les métiers d'art, les métiers ruraux, les professionnels du chien et du chat, les professionnels de l'électroménager et du multimédia, ...

Fort de cette représentativité et de cette diversité, la CNAMS est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions.

Ainsi, la CNAMS représente les intérêts de 54% des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (entreprises exerçant une activité artisanale à titre principale ou secondaire), soit près de 430 000 entreprises qui représentent environ 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés.



LA FÉDÉ LETTRE FEDELEC adhérent cnamts affilié U2P

U2P : l'apprentissage vole de record en record

L'année 2022 aura donc été historique avec plus de 800 000 contrats d'apprentissage signés. Une performance bien loin du point bas atteint en 2014, où l'en comptait péroriquement 270 000 apprentis. L'U2P, qui n'a jamais cessé de défendre l'excellence de ce mode de formation, se félicite de cet engagement et continue à œuvrer pour pérenniser l'apprentissage sur le long terme.



D'après un bilan publié par le ministère du Travail le 2 mars dernier, la progression du nombre de contrats d'apprentissage signés entre 2021 et 2022 atteint 14 %. En tout, privé et publics confondus, 837 000 contrats ont été signés l'an passé, ce qui représente une multiplication par trois en dix ans.

La hausse demeure vigoureuse mais tend à ralentir, après les chiffres vertigineux de 2020 (+46 %) et 2021 (+38 %). Si cette augmentation est plus sensible encore dans l'enseignement supérieur, tous les niveaux de diplômés sont concernés.

Les entreprises de proximité – artisans, commerçants, professionnels libéraux – ont une longue tradition de formation en alternance. En 2020, ils formaient la moitié des apprentis en France.

C'est en effet la voie royale de nombreux métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, restauration, boucherie, charcuterie...), du bâtiment, des services (coiffure, esthétique...) ou encore des professions libérales (pharmacie...). Ce d'autant que les chefs d'entreprise de proximité éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à recruter, faute de trouver les compétences dont ils ont besoin.

Mieux les accompagner dans cet effort de formation, qui représente un investissement conséquent, était une nécessité. L'U2P a ainsi obtenu pendant la crise sanitaire, et alors que la reprise de l'activité à l'issue des confinements suscitait l'inquiétude des professionnels, un soutien renforcé avec une aide unique à l'embauche d'un apprenti. Celle-ci, au moins dans son principe, s'est vu pérennisée jusqu'à la fin du quinquennat. Elle donne ainsi droit à une aide de 6 000 euros la première année pour l'embauche d'un apprenti, quel que soit son âge.

Parallèlement, l'U2P poursuit son action au sein de France compétences pour maintenir des niveaux de prise en charge satisfaisants – les fameux « coûts contrats » – et pour que l'État prenne toute sa part à ce mode de formation initiale au même titre que les filières académiques classiques.

Extrait de La Brève de l'U2P N° 456 – 15 mars 2023
<https://u2p-france.fr/la-breve-ndec-456>

Aide à l'apprentissage 2023 : l'U2P accompagne les entreprises dans un webinar conjoint avec le ministère du Travail, la DGEFP et l'Opco EP

Le 24 janvier, Laurent Munerot, Vice-Président de l'U2P chargé des questions d'éducation, d'orientation et de formation, a pris la parole pour détailler le dispositif, obtenu par l'U2P pendant la crise sanitaire et qui, depuis, s'est vu pérennisé avec plusieurs évolutions.

Retrouvez son intervention dans le replay du webinar :

<https://u2p-france.fr/aide-apprentissage-2023>
[u2p-accompagne-les-entreprises-dans-un-webinaire-conjoint-avec-le](https://u2p-france.fr/aide-apprentissage-2023)
https://youtu.be/G_HWRtJz3v0



CHAPITRE

1

INTERPROFESSIONNEL - ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission. Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.

L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

1	STATUT DU CONJOINT – COTISATIONS DU CONJOINT COLLABORATEUR	
2	SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS	
3	CHEF D'ENTREPRISE	
4	FORMATION : dispositifs - apprentissage	
5	GESTION DU PERSONNEL	
6	GESTION FISCALITE	
7	MARCHES PUBLICS	
8	SOUS TRAITANCE	
9	ACCESSIBILITE	
10	TYPES D'ENTREPRISES	
11	PLACE DE L'ARTISANAT	
12	INTER-METIERS : ECO-ORGANISMES - RVDI	

**Retrouvez toutes les annexes
et Fondamentaux sur le site www.fedelec.fr
avec le Fédé-rations**

1 – STATUT DU CONJOINT

Le statut de conjoint-collaborateur a vu le jour en 1981, grâce à des groupes de travail des commissions, de nombreuses mesures ont amélioré ce statut.

Par la loi Pacte, Le chef d'entreprise a l'obligation depuis octobre 2019 de déclarer l'activité professionnelle régulière de son conjoint ou de son partenaire pacsé dans l'entreprise et le statut choisi par ce dernier auprès du CFE de la CMA ou CCI.

Le décret prévoit que l'exercice ou non par le conjoint du chef d'entreprise d'une activité professionnelle régulière dans l'entreprise et le statut choisi par ce dernier à ce titre constituent des éléments indispensables dans tout dossier de déclaration d'entreprise auprès du centre de formalités des entreprises, de même que le statut choisi par le conjoint en cas de déclaration modificative portant mention que ce dernier exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise.

A défaut de déclaration d'activité professionnelle ou du statut choisi, le chef d'entreprise sera réputé avoir déclaré que ce statut est celui de conjoint salarié.

De plus, le conjoint ou le partenaire pacsé du « chef d'entreprise » qui travaille dans la SARL peut opter pour le statut de conjoint collaborateur mais ce statut n'est autorisé qu'au conjoint du gérant associé unique ou du gérant associé majoritaire d'une SARL dont l'effectif n'excède pas 20 salariés.

La loi Pacte prévoit de ne plus soumettre le statut de conjoint collaborateur à cette condition d'effectif de l'entreprise, et le décret rend cette mesure effective à compter du 1er janvier 2020.

Afin d'acter son caractère transitoire, le **statut de conjoint collaborateur** est, depuis le 1er janvier 2022, **limité à 5 ans** sur l'ensemble de la carrière professionnelle.

L'objectif de la mesure est d'engager le conjoint à se tourner vers des statuts plus protecteurs tels que les statuts de conjoint salarié ou associé, générateurs de droits sociaux plus importants et ainsi limiter l'éventuelle situation de dépendance économique du conjoint à l'égard du chef d'entreprise.

Au bout de 5 ans, si pas de déclaration de changement de statut, passage automatique en statut de conjoint salarié.

COTISATIONS DU CONJOINT COLLABORATEUR

En tant que collaborateur, le conjoint d'un artisan ou commerçant verse des cotisations en matière de retraite et d'invalidité-décès et bénéficie en contrepartie de droits propres. Il s'acquitte aussi d'une cotisation indemnités journalières et peut être indemnisé en cas d'arrêt de travail.

Le conjoint collaborateur est **affilié personnellement** et **verse des cotisations** sociales, en contrepartie de **droits propres**. **Ces cotisations sociales sont déductibles du revenu imposable** du foyer fiscal comme celles du chef d'entreprise (sauf régime fiscal de la micro-entreprise).

Le conjoint collaborateur peut dans certaines conditions racheter des trimestres de retraite.

Les 5 formules de cotisations au titre de la retraite de l'invalidité-décès à choisir en fonction de la situation

Cotisations sans partage de revenus

1. Forfaitaire
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 100 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **un tiers du PASS**
2. Sur la base d'un tiers du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 100 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **un tiers du revenu du chef d'entreprise**
3. Sur la base de la moitié du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 100 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **la moitié du revenu du chef d'entreprise**

Cotisations avec partage du revenu

Ces 2 options peuvent **éviter d'augmenter les cotisations sociales** de l'entreprise. En revanche, elles peuvent entraîner une **diminution des droits du chef d'entreprise** qui sont calculés sur la base du revenu partagé cotisé*.

4. Sur la base d'un tiers du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 2/3 de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **1/3 du revenu du chef d'entreprise**
5. Sur la base de la moitié du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 50 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **50 % du revenu du chef d'entreprise**

Suite de ces fondamentaux sur le site www.fedelec.fr

Chapitre 1

Actualités

INTERPROFESSIONNEL, ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE, ET TECHNIQUES INTERPRO. (RVDI)

1 - STATUT DU CONJOINT

Statut étendu au concubin du chef d'entreprise

En 2022, un décret devait acter les simplifications en matière de cotisations du conjoint collaborateur : 3 assiettes de cotisations sur les 5 (les plus protectrices) devaient être conservées :

Après vérification sur les sites, il semble que ce décret actuellement n'est pas passé et les assiettes du conjoint collaborateur restent inchangées :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/artisan-commerçant/conjoint-du-chef-dentreprise/conjoint-collaborateur.html>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32266>

La LFSS pour 2022 aligne la durée d'indemnisation au conjoint collaborateur qui adopte ou accueille un enfant sur celle de son conjoint

Ainsi, les conjoints collaborateurs vont bénéficier, comme tout travailleur indépendant, de douze semaines d'indemnisation au lieu de huit, ce qui correspond aux trois quarts de la durée de 16 semaines prévue pour un congé maternité.

Durant de nombreuses années notre commission a défendu le statut du conjoint dans l'entreprise. Nous nous réjouissons de l'avancée de la situation du conjoint au sein de l'entreprise. voir tableau comparatif (en annexe téléchargeable)

2 - SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS

Assurance prévoyance TNS :

A la différence des salariés, la prévoyance des indépendants n'est pas directement liée à leur couverture maladie. Les garanties proposées varient d'un régime à l'autre et sont, dans la plupart des cas, insuffisantes pour compenser les pertes de revenu suite à un accident, une maladie ou encore un décès.

Ainsi, les travailleurs non-salariés peuvent souscrire une assurance prévoyance TNS complète (arrêt de travail, invalidité, décès), et des options (complémentaire santé et frais généraux) pour maintenir leurs, assurer la pérennité de leur activité professionnelle et protéger leurs proches. Cette assurance prévoyance TNS n'est pas obligatoire, elle est déductible dans le cadre de la Loi Madelin

CAPITAL DECES - Rappel

Le capital décès n'est pas attribué de façon automatique, La demande doit être déposée, auprès de la caisse primaire d'assurance maladie CPAM

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/pensions-allocations-rentes/deces-proche-capital-deces>

3 – CHEF D'ENTREPRISE

Désormais un nouveau numéro unique 3006 pour joindre sa CMA.

TRANSMISSION D'ENTREPRISE – CREATION D'ENTREPRISE

L'acquéreur a la possibilité de déduire fiscalement les amortissements des fonds commerciaux acquis entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/reussir-transmission-entreprise>

CHOMAGE DES INDEPENDANTS = Allocation des Travailleurs Indépendants (ATI)

En tant que travailleur indépendant, si vous perdez une activité non-salariée de manière involontaire et définitive, vous pouvez prétendre à l'ATI, versée sans cotisation supplémentaire, sous réserve de remplir les 5 conditions requises :

1. a) Soit, avoir cessé l'activité de son entreprise du fait d'une liquidation judiciaire ou d'un redressement judiciaire. *Une simple cessation d'activité, en dehors de ces deux cas limitatifs, ne permet pas de bénéficier de l'ATI(avec remplacement du dirigeant).*
b) ou, avoir cessé son activité de manière définitive, à compter du 1er avril 2022, car celle-ci n'était pas économiquement viable : il faut une baisse d'au moins 30 % des revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu.
2. justifier d'une activité non salariée ininterrompue pendant au moins 2 ans au sein d'une seule et même entreprise ; et fournir un extrait Kbis pour que cette condition soit vérifiée
3. être à la recherche effective d'un emploi, c'est-à-dire être inscrit à Pôle emploi et déployer les efforts nécessaires pour en trouver un.
4. avoir perçu des revenus, au titre de cette activité, d'un montant minimum de 10 000 € par an (7 500 € par an à Mayotte) durant au minimum l'une des deux années antérieures à la cessation d'activité. ;
5. disposer de ressources personnelles inférieures au montant du RSA en dehors de l'activité non salariée.

Au-delà de ces conditions spécifiques, toutes les autres conditions d'attribution d'une allocation chômage doivent être remplies :

- ✓ être apte physiquement à l'exercice d'un emploi ;
- ✓ résider sur le territoire national ;
- ✓ ne pas bénéficier d'une retraite à taux plein.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23994>

<https://www.unedic.org/indemnisation/vos-questions-sur-indemnisation-assurance-chomage/je-suis-travailleur-independant-est>

Prêt garanti par l'État (PGE) et PGE Résilience

Le PGE (prêt garanti par l'État) "**Résilience**" est ouvert aux entreprises ayant un besoin significatif de trésorerie en raison des conséquences économiques du conflit en Ukraine. Ce dispositif s'applique jusqu'au **31 décembre 2023**.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/pret-garanti-par-letat#>

FORMATION DES ARTISANS

FAFCEA <https://www.fafcea.com/>

Les critères de prise en charge pour les stages techniques (présentiel ou distanciel) sont de 30 €/heure, et pour les stages de gestion 25€/heure avec un maximum de financement de 100 heures par stagiaire et par an.

Les formations d'Élus et Délégués sont déduites du quota des 100h/an

Les pièces à fournir obligatoirement pour chaque formation :

1. Attestation URSSAF de versement de la contribution à la formation professionnelle pour l'année écoulée. Ce document est téléchargeable sur <https://www.secu-independants.fr/>
2. L'extrait du Registre National des Entreprises (RNE) géré par l'INPI (<https://data.inpi.fr>)

CREDIT D'IMPOT

La loi de finances 2023 (article 46) prolonge le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants, pour permettre la prise en compte des dépenses de formation effectuées jusqu'au 31 décembre 2024.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise>

4 – FORMATION DU PERSONNEL

APPRENTISSAGE

La visite médicale d'embauche est obligatoire pour un apprenti, elle doit être réalisée au plus tard dans les 2 mois qui suivent l'embauche et non avant le début du contrat d'apprentissage en vue de son enregistrement.

AIDE FINANCIERE A L'APPRENTISSAGE

L'aide exceptionnelle pour l'embauche d'un alternant en 2023

Il s'agit d'une aide pour accompagner financièrement les employeurs qui recrutent en contrats d'apprentissage.

Cette aide prend la suite de celle qui était applicable jusqu'au 31 décembre 2022, et est disponible entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2023.

Cependant, un communiqué de presse du ministère du travail du 6 janvier 2023 annonce que les aides créées pour toutes les embauches d'alternants en 2023, **seront valables jusqu'en 2027**. Le décret qui doit venir confirmer cette annonce n'est pas encore paru.

Toutes les entreprises sont éligibles à cette aide. Des conditions supplémentaires s'appliquent aux entreprises de plus de 250 salariés

Pour bénéficier de l'aide, il est nécessaire de remplir plusieurs conditions :

- le contrat doit être un **contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**
- le contrat doit **être conclu en 2023**
- l'apprenti doit préparer un **diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 7** du cadre national des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur...).

Le montant de l'aide s'élève à 6 000 €, octroyée pour la 1^{ère} année

L'aide est versée de façon **automatique et mensuellement** avant le paiement du salaire.

Toute fois après l'enregistrement du contrat et l'envoi de la **DSN mensuelle** effectués, la présence ou non du salarié concerné doit être confirmée sur la plateforme **SYLAÉ**.

SYLAÉ : L'Agence de services et de paiement met à disposition des employeurs de contrats aidés, un site Internet, SYLAÉ, qui permet la saisie en ligne des états de présence des contrats aidés. Son utilisation est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-embauche-apprenti>

Les rémunérations des apprentis bénéficient de la réduction générale des cotisations.

L'exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage est maintenue tout en étant limitée à 79 % du Smic.

Aide pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés

La demande d'aide se fait en remplissant un formulaire de demande d'intervention à adresser à l'association Agefiph. Le montant maximum de l'aide est de 4000€ cumulables avec les autres

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CERTIFICATION QUALITE « QUALIOPi »

Qualiopi est la nouvelle norme en matière de mesure de la qualité des formations professionnelles

3.FEDELEC s'est appuyée sur l'un de ses partenaires, le CIAMS pour l'ensemble des démarches de certification QUALIOPi . Les documents adressés aux entreprises pour les formations sont à l'entête du CIAMS Section Métiers.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi>

5 – GESTION DU PERSONNEL

REGLEMENT INTERIEUR

Il est obligatoire à partir de 50 salariés.

Important : lorsqu'une entreprise élabore un règlement intérieur, ce dernier doit faire l'objet de formalités de dépôt spécifiques et doit notamment être déposé au greffe du Conseil de prud'hommes « du ressort de l'entreprise ou de l'établissement.

Le règlement intérieur doit, pour validation, obligatoirement être transmis en deux exemplaires à l'inspecteur du travail du ressort duquel se trouve le siège social de l'entreprise.

Il en est de même pour les mises à jour de ce document.

Fiche pratique : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/le-reglement-interieur-et-le-pouvoir-de-direction/article/le-reglement-i>

REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL

Le registre unique du personnel est un document qui permet l'identification des emplois dans chaque établissement de l'entreprise

Tous les employeurs sont concernés par la tenue du registre unique du personnel, sauf :

- les associations ayant recours au chèque emploi associatif
- les particuliers employeurs

L'obligation d'enregistrement au registre unique du personnel intervient dès l'embauche du 1^{er} salarié et constitue une obligation pour l'employeur.

Les stagiaires de votre entreprise doivent être inscrits (noms et prénoms) dans une partie spécifique du registre unique du personnel selon leur ordre d'arrivée.

BULLETIN DE SALAIRE

À compter du 1^{er} juillet 2023, le montant net social devra figurer sur la fiche de paie du salarié. Le montant net social est le revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux obligatoires.

C'est ce que prévoit l'arrêté du 31 janvier 2023 fixant les libellés, l'ordre et le regroupement des informations figurant sur le bulletin de paie.

<https://www.pole-emploi.fr/employeur/vos-declarations-et-cotisations/la-fin-de-vos-contrats-de-travail/lattestation-employeur-destinee.html>

ARRET MALADIE ET COVID

Les arrêts de travail dérogatoires, sans jour de carence, pour les personnes testées positives, sont supprimés à partir du 1^{er} février 2023,

Fin de l'isolement systématique des cas positifs et de la réalisation d'un test de dépistage pour les cas contact

Conformément aux recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP), à partir du 1^{er} février 2023, les personnes testées positives à la Covid-19 ne sont plus obligées de s'isoler.

Évolution de l'outil SI-DEP

À partir du 1^{er} février 2023, les personnes qui réalisent un test de dépistage en laboratoire, en pharmacie ou dans un centre de dépistage devront donner leur consentement préalable pour que les résultats du test soient enregistrés dans l'outil SI-DEP. Elles peuvent accepter ou refuser le partage des données de vos tests. L'outil SI-DEP sera maintenu en activité jusqu'au 30 juin 2023

PRIME, EPARGNE SALARIALE, PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

Prime de partage de la valeur, intéressement, participation, actionnariat salarié...plusieurs dispositifs de partage de la valeur permettent d'associer les salariés à la performance et au capital de leur entreprise.

Certains de ces dispositifs sont facultatifs, d'autres sont obligatoires. Voir flyers sur ce site : <https://www.economie.gouv.fr/partage-valeur-dispositifs-epargne-salariale-interessement-participation-actionnariat-entreprise-salarie>

Prime de partage de la valeur, intéressement, participation, actionnariat salarié

La prime Macron, versée depuis 2019, permettait aux entreprises de remercier leurs salariés pour leur investissement tout au long de l'année.

Depuis le 1er juillet 2022, elle a été remplacée par la prime de partage de la valeur (PPV), désormais destinée à soutenir le pouvoir d'achat des salariés.

La prime de partage de la valeur PPV permet aux employeurs de verser à leurs salariés une prime exonérée de toutes cotisations sociales à la charge du salarié et à leur propre charge, ainsi que des autres taxes, contributions et participations dues sur le salaire.

L'exonération s'applique, sous conditions (voir le détail sur le site ci-après), dans la limite de 3 000 €, et jusqu'à 6 000 € pour les entreprises ayant mis en place un dispositif d'intéressement ou de participation.

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/l-epargne-salariale/article/les-plans-d-epargne-salariale>

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

Voir les fondamentaux

Obligatoire à partir de l'embauche du premier salarié et quelle que soit la taille de l'entreprise, la médecine du travail veille à la santé des salariés et participe à la prévention des risques.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/prevention-et-maintien-dans-l-emploi/services-de-sante-au-travail-sst>

Une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque pour les salariés partant à la retraite

Subvention : Si L'entreprise compte **moins de 50 salariés**, elle peut bénéficier de solutions pour protéger la santé de ses salariés et préserver son activité.

Des subventions peuvent aider à mettre en place des actions pour réduire l'exposition des travailleurs à des risques fréquents et importants : mal de dos, troubles musculosquelettiques (TMS), chutes de hauteur, exposition à des produits chimiques dangereux, etc.

Ces aides aux entreprises ont pour but de participer financièrement à l'**achat d'équipement de prévention**, de **prestations de formation** ou d'**évaluation des risques**

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-prevention>

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun de services de la part des services de prévention et de santé au travail sur l'ensemble du territoire.

Cette innovation, destinée à améliorer la qualité, la visibilité et l'accessibilité du suivi en santé au travail de façon homogène sur l'ensemble du territoire, est concrétisée aujourd'hui par la création **d'une offre socle de services**, (voire dossier annexes)

Cette loi étend et améliore, aussi, le suivi en santé des **travailleurs intérimaires, sous-traitants, indépendants et chefs d'entreprise** :

- Pour les **travailleurs temporaires**, si l'entreprise utilisatrice dispose de son propre SPST, les intérimaires peuvent être suivis par celui-ci à condition qu'une convention soit conclue avec l'entreprise de travail temporaire ;
- Pour les **travailleurs ayant plusieurs employeurs**, le suivi de l'état de santé de ces travailleurs occupant des emplois identiques est mutualisé ;
- Les **travailleurs indépendants** peuvent s'affilier au SPSTI de leur choix et bénéficier d'une offre spécifique de services ;
- Le **chef de l'entreprise adhérente** à un SPSTI peut bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés ;
- Les **sous-traitants**, salariés ou non, intervenant au sein d'une entreprise possédant son propre SPST, peuvent réaliser leur suivi individuel auprès de ce service. Pour les salariés d'entreprises extérieures exerçant des activités sur le site d'une entreprise ayant son SPST, la prévention des risques professionnels auxquels ils sont exposés est assurée conjointement entre ce service et celui dont relèvent les salariés.

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Voir fondamentaux

Nous rappelons l'obligation et l'importance d'élaborer ce DUERP. Vous pouvez trouver de l'aide auprès de votre SPSTI, ainsi que sur le site OIRA où l'INRS propose une collection d'outils en ligne simples d'utilisation, par secteur d'activité ou métier.

<https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

6 - GESTION FISCALITE

TRESORERIE – LOGICIELS ANTI-FRAUDE

Initialement prévue au 1^{er} janvier 2023 puis au 1^{er} avril 2023, la fin de l'impression automatique du ticket de caisse s'appliquera en France à partir du **1^{er} août 2023**. Ce changement se fait dans le cadre de la lutte contre le gaspillage et les substances dangereuses pour la santé. Il restera néanmoins possible de demander l'impression du ticket de caisse

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16120>

La commission s'interroge sur les risques liés au tout numérique et sur des solutions de sauvegarde des documents comptables (devis, commandes, factures, comptabilité...)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Notre partenaire AH3 a rédigé un modèle de CGV destinées aux électroniciens adhérents FEDELEC vendeur et réparateurs, membres ou non d'un réseau.

Certains points de détail très personnels (délais, tailles, distances, durée de garantie contractuelle) peuvent être modifiés à souhait.

Selon la situation de chacun, des clauses (et notamment extension de garantie, affiliation à un réseau) peuvent être retirées.

En application de l'obligation légale d'information précontractuelle à la charge du vendeur, les CGV sont obligatoires lorsque l'offre de biens ou de services est adressée à des consommateurs, (professionnel/particulier)

Les conditions générales de vente (CGV) dans le cadre professionnel/professionnel sont facultatives, mais elles doivent être communiquées par tout professionnel à un acheteur de produits qui en fait la demande pour une activité professionnelle.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Conditions-generales-de-vente>

L'article L.111-1 du Code de la consommation précise le contenu essentiel des Conditions Générales de Ventes avec les consommateurs :

L'article L441-6 du Code de commerce, quant à lui, régit les CGV entre professionnels

Rédaction des CGV : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R43253>
CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) pour un **site web** professionnel
C'est une étape importante dans la réalisation d'un site internet.
<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/rediger-des-conditions-generales-utilisation-cgu-pour-son-site-internet>

FACTURATION

Facturation électronique entre les entreprises

A compter du **1^{ER} JUILLET 2024**, toutes les entreprises quelque que soit leur taille devront pour s'acquitter de leurs obligations, avoir choisi une plateforme de dématérialisation pour échanger leurs factures électroniques et transmettre leurs données à l'administration
<https://www.economie.gouv.fr/elargissement-facturation-electronique-entreprises>

AFFACTURAGE

Qu'est-ce que l'affacturage ?

En droit commercial, l'affacturage (*factoring* en anglais) consiste pour une entreprise commerciale à sous-traiter par contrat à une société financière (*factor* en anglais) le recouvrement de ses factures. Cette société financière, qui peut être la filiale d'un établissement bancaire, se charge contre une commission de recouvrer les fonds, de gérer les dettes éventuelles et de verser à l'entreprise commerciale les sommes correspondantes.

À quoi sert l'affacturage ?

L'affacturage est un moyen de financement. Avec le paiement des factures sans délai, la couverture des risques d'impayés, il permet une rentrée d'argent immédiate pour l'entreprise qui y a recours. L'entreprise est ainsi déchargée de cette activité et peut se concentrer sur son activité principale.

Toutes les entreprises peuvent avoir recours à cette technique de gestion, quelle que soit leur taille et leur domaine d'activité.

On distingue l'« affacturage classique » de l'« affacturage en gestion déléguée ».

L'« affacturage classique » recouvre trois types de prestations : recouvrement du poste client, financement des créances client, assurance-crédit.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/recouvrement-creances-affacturage#>

MÉDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Au regard du code de la consommation, l'entreprise doit relever d'un dispositif de médiation, informer le consommateur des coordonnées de son médiateur de la consommation, et lui permettre d'y avoir accès gratuitement :

- <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-professionnel>
- <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references>

Vous avez l'obligation d'adhérer à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable de tout éventuel litige et d'en informer vos clients.

Notre partenaire AH3 (Véronique LEQUOY KARPIEZ) propose aux adhérents FEDELEC une offre d'adhérer à une société de médiation professionnelle ; elle vous permettra d'annoncer à vos clients, dans vos CGV, l'accès aux services d'un médiateur. (circulaire envoyée le 16/12/2022)

REGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Voir fondamentaux

RAPPEL : La CNAMS a mis à disposition auprès de ses Fédérations un guide pratique de mise en conformité au RGPD, ainsi que des modèles types de documents nécessaires, téléchargeables
<https://www.cnams-digital.fr/protection-des-donnees>

Le CNIL a édité une guide pratique de sensibilisation au RGPD

Protection des données de votre entreprise

Utilisation d'un équipement informatique efficace, une identité numérique fiable
Sécurité de votre site web, sensibilisation de vos salariés à la cybersécurité

SIMPLIFICATION

Guichet unique

Depuis le 1^{er} janvier 2023, formalites.entreprises.gouv.fr remplace les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) et le site Guichet entreprises.

Il est devenu l'unique canal à disposition des entreprises afin d'effectuer leurs démarches administratives.

Il propose par ailleurs une assistance en ligne gratuite et de proximité, afin d'accompagner les professionnels dans leurs démarches.

par téléphone (INPI Direct au 01 56 65 89 98),

en ligne (assistant conversationnel et base documentaire, disponibles sur le site internet : formalites.entreprises.gouv.fr).

Cette nouvelle plateforme, opérée par l'Institut National de la Propriété Industrielle, permet de **rassembler dans un seul formulaire dématérialisé toutes les démarches des entreprises**. Avec un formulaire unique, qui s'adapte à la situation du déclarant, l'utilisateur n'est désormais plus obligé de saisir les mêmes informations chaque fois qu'il souhaite entamer une démarche.

Grâce au numérique, le **délaï de traitement des demandes est par ailleurs raccourci**. Le déclarant pourra ainsi suivre en direct ses formalités réalisées ou en cours grâce à un tableau de bord.

Une fois l'entreprise créée sur le guichet, ses références seront consignées dans un registre unique. Ce registre, également créé par la loi PACTE (article 2), se substituera au registre national du commerce et des sociétés (RNCS), au répertoire des métiers (RM) et au registre des actifs agricoles (RAA). Il intègrera par ailleurs les données des autres registres ou répertoires d'entreprise existants, comme le répertoire SIRENE ou les registres du commerce et des sociétés, qui continueront d'être accessibles.

Ce nouveau site internet, accessible à l'adresse www.registre.entreprises.gouv.fr, sera le site de référence de l'État pour les informations relatives aux entreprises ayant une activité sur le territoire national. Ses données seront disponibles gratuitement.

<https://www.inpi.fr/acces-au-guichet-unique>

<https://procedures.inpi.fr/?/>

Suite à la mise en place du Guichet Unique, les chambres des Métiers ne fournissent plus d'Extraits D1 en application des textes légaux. Le nouvel élément de référence est l'extrait du Registre National des Entreprises (RNE) géré par l'INPI, accessible via le site : <https://data.inpi.fr/>

PLACE DE L'ARTISANAT

Nouveau code de l'Artisanat

Lors du Conseil des ministres du 28 mars 2023, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Bruno Lemaire a présenté une ordonnance portant une nouvelle rédaction des dispositions législatives du code de l'artisanat pour plus de « lisibilité ».

Ces dispositions figurent désormais au sein de cinq livres distinguant les activités, les personnes et les institutions relevant du secteur des métiers et de l'artisanat. Les artisans pourront ainsi plus facilement identifier les textes applicables à leurs activités et à leur contrôle.

Le nouveau code de l'artisanat sera applicable le 1er juillet 2023, et pour sa partie législative (objet de l'ordonnance) et pour sa partie réglementaire (un décret d'application sera publié prochainement).

**INTE : INTERPROFESSIONNEL ENVIRONNEMENT de l'ENTREPRISE et TECHNIQUES INTER.
(RVDI ...)**

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

INTE	APPRENTISSAGE	contrat	Nouveau cerfa
"	"	les chiffres clés	Entreprises de proximité
"	"	Aide unique	Aide unique note U2P
INTE	GESTION	Artisan	Allocations Travailleurs Indépendants
"	"	Artisan	Statuts des conjoints
"	"	Artisan	Attribution except. Trimestres retraites
"	"	Artisan	Crédit d'impot pour formation C.E
"	"	Salariés	Caisse congés payées infos
"	"	Salariés	Prime de partage
"	"	Entreprises	Dépannage à domicile : fiche pratique
"	"	Entreprises	DUERP gratuit
"	"	Entreprises	Garantie légale de conformité
"	"	Entreprises	Loi du marché du travail
"	"	Entreprises	Emplois francs
"	"	Devis	fiche pratique
"	"	Factures	Facturation Electronique : première étapes
"	"	Factures	TVA exonération
"	"	Tickets caisse	Nouveautés aout 2023
INTE	INSTITUTIONNEL	CNAMS	Prête à s'engager auprès du gouvernement
"	"	CNAMS	Hausse des prix de l'énergie touche les métiers
"	"	U2P	Aide unique à l'apprentissage
"	"	U2P	Artisanat, une activité bien orientée
INTE	Partenaire	GARANCE	Service innovants
"	"	AG2R	Programme de lutte contre la récurrence cancer
"	"	MAAF	Assurance cyberrisques
INTE	RVDI	Guide 2020	Raccordement client en réseau Fibre optique
"	"	Guide 2022	Raccordement fibre optique immeubles
INTE	SANTE	Médecine du Travail	Offre socle
"	"	Médecine du Travail	Formation aux gestes qui sauvent

CHAPITRE
2

**PROMOTION
COMMUNICATION**

Préfixe numérique : **PROM**



FAITS D'ELEC en préparation au Lab EDF

Chaque année, le rendez-vous FAITS D'ELEC est un point fort de la vie de la Fédération. C'est un temps privilégié de rencontres, d'informations, de découvertes et d'échanges entre les adhérents et avec les partenaires. Le congrès se prépare tout au long de l'année grâce à des réunions dédiées.

La dernière « Précom » ELEC s'est ainsi tenue début février sur le site d'EDF Lab Paris-Saclay. De nouveaux adhérents étaient venus apporter leur contribution aux membres de la commission électricité, notamment pour les thématiques sur les relations avec les partenaires (grossistes, Séquelec...).

Cette réunion a été également l'occasion de visiter le Lab EDF situé sur le campus de Paris-Saclay. Il est l'un des 9 sites de recherche et développement d'EDF et se compose de 4 bâtiments exemplaires en termes de performance énergétique et environnementale.

La visite pour la délégation FEDELEC a été assurée par un étudiant de SUPELEC, école supérieure d'électricité se trouvant sur le campus de Saclay et ayant un partenariat avec EDF. L'un des temps forts a été la visite du show room présentant les dernières avancées en matière de photovoltaïque, de nucléaire, d'éolien offshore, de bornes de recharge de véhicules électriques, d'intelligence artificielle...

Merci à EDF de nous avoir reçus dans cet environnement porteur d'avenir.



Precom Tronic en Visioconférence

Pour la commission électronique, la dernière réunion de 2022 avait été organisée en présentiel à Lyon (voir Fédélettre hiver 2022).

Début 2023, la Précom s'est déroulée en visioconférence. Le thème de la réparation a été largement débattu, avec la question de l'avenir de Répar'acteurs, le fonds de réparation, l'étude sur la réparation au composant, l'indice de réparabilité et la création par les pouvoirs publics d'une base open data dédiée.

Un échange direct s'est tenu avec la société ASWO, spécialisée dans la vente de pièces détachées et d'accessoires pour l'électroménager et l'électronique grand public auprès des clients professionnels. Les débats ont mis en avant l'intérêt pour la réparation au composant.

Les clients FEDELEC de TRIAX sortent le carton rouge

Plusieurs membres de FEDELEC, installateurs d'antennes, sont clients de la société TRIAX, leader du marché. Nous avons apprécié son sérieux, sa large gamme de produits, son assistance technique performante et nous avons pu au fil des années tisser des liens avec les contacts locaux de l'entreprise pour une meilleure efficacité sur nos chantiers.

Nous avons noté ces derniers mois des difficultés croissantes dans les délais et l'organisation des livraisons, les stocks ayant été délocalisés hors de France. Une nouvelle étape, et non la moindre, vient d'être franchie : un simple mail ! TRIAX nous annonce que son service aux PETITS installateurs était supprimé. Nous perdons ainsi nos contacts techniques et commerciaux de l'entreprise, qui nous impose dès janvier 2023 de nous rendre chez des grossistes locaux.

Nous trouvons le procédé plus que cavalier : apprendre par un mail impersonnel que nous n'intéressons plus ce fournisseur, après l'humiliation, cela frise l'impolitesse. Mais au-delà de la forme, ce positionnement qui, renseignements pris, semble imposé par la maison mère danoise, va nous causer de sérieuses difficultés sur le terrain.

Nous perdons les spécialistes techniques de l'antenne et des réseaux pour des spécialistes de la vente à emporter. Les grossistes auront sans doute tendance à proposer les solutions concernant leur marge et qui ne sont pas systématiquement adaptables à nos chantiers. Le manque de support technique peut nous créer des problèmes de responsabilité vis-à-vis de nos clients et de nos contrats d'entretien.

C'est la preuve que l'entreprise TRIAX a tourné la page de la technique coaxiale au profit de la fibre optique. C'est oublier un peu vite que depuis 1981, le plan câble a permis d'équiper moult sites privés et publics que nous entretenons et devons entretenir toujours aujourd'hui. Si nos fournisseurs nous mettent dans l'impossibilité de le faire, nous allons perdre la confiance de nos clients et cela peut même nous conduire devant les tribunaux.

Au-delà de nous, nous pensons à tous les professionnels de cette société qui ont contribué à notre développement commun.

A l'heure où l'on parle de relocalisation, de proximité, de durabilité, on constate une délocalisation et un changement de stratégie. On délaisse les « petits » professionnels. N'oublions pas que ce sont les petits ruisseaux qui ont fait les grandes rivières...



Jean-Louis BOSSARD*
Président Délégué à l'électronique



Eric WETZEL*
Président de la Commission Antenne



* Quand nos sourires se transforment en rictus de douleur...

Les derniers événements FEDELEC

Visite de showroom HAGER suite à AG FEDELEC le 11 octobre 2022

A l'occasion de l'Assemblée Générale nationale et de l'AG Ile-de-France, FEDELEC a visité « l'Atelier de Paris », le tout récent showroom d'HAGER. A la fois centre de formation et « lieu d'inspiration », ce showroom est à la disposition des professionnels pour les aider à développer leurs compétences, à convaincre leurs clients avec des solutions concrètes et pour bénéficier des conseils des experts Hager.



Participation au salon IBS – Smart City/Smart Grid les 8 et 9 novembre 2022 - Paris Porte de Versailles

Cette nouvelle édition a été un succès avec une fréquentation record, IBS & Smart City + Smart Grid 2022 sont plus que jamais le hub des solutions d'avenir du bâtiment comme de la ville connectées et durables ! IBS a passé le cap de la décennie en confirmant sa position de leadership comme étant le rassemblement annuel des acteurs du marché du bâtiment connecté et du smart building. Avec 180 exposants, plus de 6500 visiteurs présents dépassant le record établi en 2019, le salon a tenu toutes ses promesses.

De 2022 on retiendra, au-delà de la bonne affluente, une effervescence qui a rythmé les échanges entre exposants et visiteurs, ceux-ci étant à la recherche de solutions pragmatiques et durables. L'ombre de la crise énergétique a joué comme un catalyseur de questions centrées sur la forte tendance à la sobriété et à la résilience.

Prochaine édition d'IBS les 17 & 18 octobre 2023 à Paris – Porte de Versailles



Participation au salon Exprotection du 15 au 17 novembre 2022 – Paris Porte de Versailles

Après une pause de quatre années liées à la crise du COVID 19, Exprotection, le salon international de la prévention et de la maîtrise des risques, a plus que jamais démontré son importance en termes de business, d'innovations, de contenu et de rayonnement des acteurs du secteur de la prévention des risques, au niveau national et international. Cette édition a accueilli 16 500 visites sur les trois jours, représentant près de 14 000 visiteurs uniques. Exprotection 2022 a été une nouvelle fois une opportunité sans équivalent en France de découvrir et tester les tendances et nouveautés du marché, de rencontrer des experts de haut niveau et de recruter ses fournisseurs et solutions pour mettre en œuvre une stratégie de maîtrise des risques à la hauteur des nouveaux défis. Rendez-vous en novembre 2024 pour la prochaine édition d'Exprotection.

Bienvenue sur le nouveau site FEDELEC

FEDELEC a fait évoluer son site internet avec une nouvelle mise en page permettant une navigation plus simple et plus fonctionnelle.



Organiser le riche contenu pour rendre sa consultation plus ergonomique, mettre en avant les nouveautés et l'actualité, faciliter l'accès aux contenus, notamment dans la partie adhérents : telles ont été les lignes directrices dans le « relooking » et la mise à jour du site FEDELEC.

■ Un accès direct au contenu dès la page d'accueil

La page d'accueil propose un accès privilégié à de multiples contenus :

- Les actualités de FEDELEC et de ses partenaires, mises à jour régulièrement.
- Les annonces de nos partenaires, présentées dans un bandeau déroulant.
- Un agenda informant de nos prochains événements (congrès, championnat...) et de ceux de la filière (salons, par exemple).

En déroulant la page, on accède directement aux dernières revues (Fédé'Lettre, revue digitale, revue papier) et documentations, ainsi qu'à la liste de nos partenaires (avec liens vers leurs sites).

■ Des onglets thématiques

En haut de l'écran d'accueil, une série d'onglets permet d'accéder à des contenus plus spécifiques :

- FEDELEC : présentation de la Fédération, de ses services, de son réseau.
- NOS METIERS : cette rubrique se subdivise en 4 sous-rubriques, à savoir « Electricité », « Electro-domestique », « Réparateurs-Répar'Acteurs » et « Espace Apprentis-Championnat ». Chacune comprend ses propres présentations et actualités.
- ACTUALITES ET PUBLICATIONS : vous y trouverez les actualités et agenda, les revues, des documentations (fiches sécurité, guides et fiches Séquelec...), des circulaires (gestion, grilles salariales, social, tronic...)
- ESPACE ADHERENT
- Formulaire de CONTACT

Découvrir le site plus en détail : www.fedelec.fr



PROMOTION - COMMUNICATION**FONDAMENTAUX**

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission. Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.

L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

SOMMAIRE

1	-	LES SUPPORTS de COMMUNICATION	
2	-	LES OUTILS POUR AIDER A COMMUNIQUER.....	
3	-	LE SITE INTERNET	
4	-	LES PRODUITS.....	
5	-	LES SERVICES A L'ADHERENT	

**Retrouvez toutes les annexes
et Fondamentaux sur le site www.fedelec.fr
avec le Fédé-rations**

1 - LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

BANNERS

Il existe 3 types de banniers : une présente les missions de la Fédération, l'autre les métiers ELEC et TRONIC et la troisième le FAFCEA et son rôle.

Elles peuvent être dupliquées à la demande pour des manifestations dans différents départements et sont utilisées pour équiper le stand FEDELEC lors des salons professionnels.

LOGO

En 2016 il a été procédé renouvellement du dépôt de la marque FEDELEC, et de son logo officiel.

Concernant les actions de promotion en faveur de la réparation, le logo et slogan « la bonne opération c'est la réparation » a également fait l'objet d'un dépôt de marque auprès de l'INPI (l'Institut national de la propriété industrielle).

REVUE

Revue « Profession Electricien Electronicien »

La rédaction, la régie publicitaire, et la tenue du fichier de routage ont été confiées à des prestataires extérieurs qui interviennent au gré des parutions.

La Fédé Lettre rend compte des actions des délégués sur le terrain

Depuis Automne 2020 des revues digitales mensuelles sont mises en ligne sur le site FEDELEC et envoyées au fichier en parallèle des numéros de la revue « papier ».

Une édition papier par trimestre est maintenue pour les adhérents et abonnés.

CIRCULAIRES

Elles sont classées par thèmes (social, fiscal, grilles de salaires ...) ; elles se retrouvent en ligne sur le site www.fedelec.fr.

2 – DES OUTILS POUR AIDER À LA COMMUNICATION

DOSSIERS DE PROSPECTION

FEDELEC a généralisé les dossiers de présentation et de prospection sur l'ensemble du territoire national.

Les plaquettes permettent d'accueillir des compléments d'informations, plus particulièrement adaptées au public auxquelles elles sont destinées avec l'offre de première adhésion à un tarif privilégié

Le dossier comprend quelques exemples de fiches sécurité, un exemplaire de la revue.

Une nouvelle fiche de santé sécurité au travail est créée chaque année.

Un récapitulatif de toutes ces fiches est en ligne.

E-MAILING

La communication par e-mailing est généralisée.

Des modèles différents sont utilisés selon le type de message :

- annonce et relance des stages
- mise en ligne des circulaires
- invitations aux salons
- messages d'alerte

FEDELEC communique par mail vers l'ensemble de son fichier en relayant les différentes infos provenant de la CNAMS ou de l'U2P.

GESTELEC

Il contient un historique des contacts depuis 2012.

Il permet de gérer des opérations de phoning.

Nous disposons d'un fichier de plus de 20 000 adresses e-mails, qui est tenu à jour et régulièrement enrichi. Cela nous donne une grande marge de manœuvre pour communiquer auprès des professionnels.

Cette base de données se trouve sur un serveur à distance afin de répondre aux questions de sauvegarde et sécurité

FORMATION DES DELEGUES

Le module sur « la connaissance des services de FEDELEC » a été enrichi. De nouvelles sessions peuvent être programmées soit à l'initiative de la fédération, soit à la demande des délégués et élus.

C'est un outil de présentation qui peut aider à argumenter tant auprès des prospects que des adhérents qui souhaiteraient s'impliquer davantage dans les structures FEDELEC et bien nous connaître.

La Fédération poursuit la mise en place régulière de « Formation d'élus » pour que les délégués puissent parfaire leur prise de parole ou encore tenir un rôle d'animateur.

Cette « professionnalisation » est appréciée des Elus qui gagnent en méthodologie et en performance.

Suite de ces fondamentaux sur le site www.fedelec.fr

Chapitre 2

PROMOTION ET COMMUNICATION

Actualités

1 – LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

BANNERS

Les Trois banniers d'1,80 m sont dupliquées autant de fois que besoin pour les rencontres locales et salons professionnels.

Un quatrième a été mis en place pour le championnat des apprentis sur lequel figure les logos des partenaires

REVUE

La publication d'une revue trimestrielle d'une trentaine de pages est maintenue.

Parallèlement 10 numéros de la revue digitale sont publiés tout au long de l'année afin d'informer notre fichier (+ 5000 cibles) des différentes actualités de nos métiers et de nos partenaires.

CIRCULAIRES

Les informations de la CNAMS sont souvent reprises sous forme de circulaires et mises en ligne ainsi que les grilles des salaires des 2 métiers actualisées au fur et à mesure

2 - LES OUTILS POUR COMMUNIQUER

DOSSIERS DE PROSPECTION

Régulièrement suite aux demandes mail parvenues par l'intermédiaire du site ou aux demandes téléphoniques, des dossiers contenant un bulletin promotionnel d'adhésion, un exemplaire de la revue, quelques fiches sécurité, un récapitulatif des services et missions, sont adressés au futur adhérent.

E-MAILING

Grâce à la plateforme Sendiblu achetée par FEDELEC, chaque semaine, un envoi est réalisé sur l'ensemble du fichier, pour annoncer une formation, un salon ou une actualité importante, en accord avec l'équipe administrative.

La revue digitale dès sa sortie est également routée par e-mailing.

GESTELEC

Cette base de données depuis sa création a emmagasiné un nombre considérable de fiches.

Toutes les formations suivies par chacune des entreprises inscrites y sont répertoriées.

Du fait de la RGPD, le fichier n'est pas transmis à l'extérieur.

Par contre, il permet aussi de faire des enquêtes, des bilans pédagogiques, et le suivi des actions de formation jusqu'à la facturation.

COMMISSIONS – CONGRES

Les commissions ELEC, TRONIC et INTERPRO se sont réunies 2 à 3 fois avant le congrès, à distanciel et une fois en présentiel. Cette année les ELEC ont été reçues par notre partenaire EDF dans son centre de Recherche à SACLAY.

Le congrès 2022 à BORDEAUX a remporté un réel succès tant par ses échanges avec les nombreux partenaires que par ses sorties toujours dans la convivialité

SALONS

En 2022, FEDELEC a négocié une présence sur 7 salons professionnels sur l'ensemble du territoire ce qui représente 20 jours.

Pour 2023 les partenariats avec tous ces organisateurs sont renouvelés et notre présence sur les stands devrait approcher une vingtaine de jours également, grâce à nos élus qui acceptent de se déplacer et à Sandra que nous remercions.

3 – LE SITE INTERNET : www.fedelec.fr

Un relink du site s'est avéré nécessaire afin de le simplifier et le mettre en valeur avec plus de photos, d'actualités régulièrement mises à jour.

La gestion a été confiée à nouveau prestataire : « LES AMBASSADEURS » qui gère également celui de la CNAMS.

Le budget alloué a permis un rafraîchissement pour gagner en lisibilité et visibilité.

Il devient plus facile d'accès avec :

- une page d'accueil interactive sur laquelle on retrouve les actualités et l'agenda incluant les dates des formations en cours.

Puis 4 onglets :

- FEDELEC ses missions, ses différents services et son réseau
- NOS METIERS : Electricien, Electronicien, Réparateurs, espace apprentis championnat
- ACTUALITES et PUBLICATIONS : agenda, revues papier et digitales avec les années précédentes, documentations et informations (sociales, juridiques, aides aux entreprises ...
- ESPACE ADHERENT, pour se connecter
- CONTACT : pour toute personne souhaitant poser une question

LES RESEAUX SOCIAUX

- **Facebook** : <https://www.facebook.com/fedelec.fr/> (900 Abonnés)
 - **Twitter** : <https://twitter.com/FedelecPromorep> (350 suivis)
- Informations en rapport avec l'entretien et la réparation des équipements électriques électroniques
- **LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/company/lafedelec/> (350 Suivis)
 - **Chaîne YouTube** : <https://www.youtube.com/channel/UC64FqfaPiqiPmjJ6v2Xlg9Q>

Des informations sont diffusées régulièrement sur Facebook et Twitter

Tous les adhérents FEDELEC sont invités à suivre, liker, partager, commenter, c'est à dire soutenir les pages FEDELEC sur les réseaux sociaux, car c'est ainsi qu'est assurée leur visibilité maximale et que les avis de la fédération peuvent être connus du plus grand nombre.

Tout professionnel devrait avoir à minima un compte Facebook pour son entreprise et un compte personnel sur LinkedIn afin de promouvoir nos métiers, nos actions, porter nos difficultés à la connaissance de personnes influentes

4 – LES PRODUITS

PROTECTION JURIDIQUE

Rappelons que le contrat « Protection Juridique » COVEA est une option à l'adhésion mais il a été renégocié par FEDELEC avec le maintien d'un tarif très intéressant (16,50€/mois) depuis quelques années grâce au contrat Groupe FEDELEC.

De nouvelles conditions avec extension de garanties sont en cours de préparation pour 2024.

INFORMATION JURIDIQUE

Depuis quelques années la plateforme d'information juridique gratuite pour tous les adhérents, avec son numéro d'appel dédié à FEDELEC, est venue compléter l'accès à la protection juridique. Nous vous incitons à utiliser le plus possible ce service tant pour vos questions d'ordre sociales que fiscales ou juridiques.

CONTRAT SOLIDARITE DECES

Le contrat "solidarité décès" ouvre droit au versement, aux seuls ayants droit légaux, d'une somme de 1.600 € si le cotisant avait moins de 65 ans à la survenance du décès. Il faut que l'entreprise soit à jour de ses cotisations et que la Fédération ait été alertée du décès.

5 – LES SERVICES A L'ADHERENT

RECOUVREMENT DE CREANCES

La plateforme AH3, animée par Véronique LEQUOY, donne toujours satisfaction à nos adhérents avec l'accompagnement du professionnel depuis sa relance devis, jusqu'au suivi des impayés.

MEDIATION

FEDELEC et AH3 dans le cadre du partenariat mettent à la disposition des adhérents, les services d'un médiateur à la consommation de la SMP.

L'introduction du nom d'un médiateur officiel inscrit sur les listes est requis sur les CGV dès lors que vous travaillez avec un particulier.

Chaque adhésion est individuelle. La procédure vous sera indiquée par FEDELEC, une circulaire a été diffusée à cette occasion mi-décembre 2022

ASSURANCES

La convention entre FEDELEC et MAAF ASSURANCES a été renouvelée en début d'année pour une période de 2 ans renouvelable. Celle-ci a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre d'actions communes en faveur de nos entreprises, ayant pour objectif le développement, la promotion et la valorisation des entreprises artisanales ainsi que leur mise en relation avec MAAF. Retrouvez en annexe l'offre commerciale.

LA FORMATION

FEDELEC propose régulièrement des formations avec son partenaire qualiopisé CIAMS Section METIERS et qui sont éligibles à la prise en charge pour les salariés par les OPCO.

PROM : PROMOTION - COMMUNICATION

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

PROM	OUTILS	Salons	Agenda
		Fiches sécurité	Récapitulatif
PROM	SITE	FEDELEC.FR	descriptif
PROM	PRODUITS	MAAF Assurance	convention pour adhérents FEDELEC
	"	AH3 Recouvrement	Descriptif
	"	AH3 Mediation	Annonce circulaire décembre 2022
	"	COVEA P.J.	notices



ÉLECTRONIQUE COMMERCES ET SERVICES

Préfixe numérique : TCES



**LE GESTE RESPONSABLE
DES ARTISANS REPARATEURS**

Un nouveau service **EcoLogic**
créé par

Vous êtes artisan, installateur, **iDepose**, vous permet de trouver instantanément le site de dépose de vos DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et de vos DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement professionnels de grandes cuisines et métiers de bouche, à proximité de votre chantier.



Prise en main facile



Téléchargez-la sur les stores Android et iOS
www.ecologic-france.com



Android



iOS

FEDELEC invité d'ASWO



Depuis plus de 45 ans, ASWO fournit aux détaillants et aux sociétés de service des pièces détachées et des accessoires pour l'électronique grand public et les appareils électroménagers. La société propose aujourd'hui la plus large gamme en Europe, avec plus de 200 constructeurs, de 3000 marques et de 18 millions de références. Un partenaire de choix pour FEDELEC à une époque où le secteur de la réparation connaît un rebond essentiel.

La société ASWO est un distributeur de longue date de nos électriciens. L'arrivée du Fonds de réparation a été l'occasion de retrouvailles en 2022, avec à la clé une baisse sur les prix des pièces détachées grâce au jeu sur les marges intermédiaires.

Deux rencontres d'échanges pour nos 2 métiers.

Début janvier, avec la commission électronique préparant le prochain congrès, une rencontre s'est tenue en visioconférence entre FEDELEC et ASWO. Elle a notamment mis en avant l'intérêt pour la réparation au moment mais aussi le développement d'ASWO dans la sphère des électriciens.

Après ce premier contact, une délégation FEDELEC s'est rendue au mois de mars dans les locaux de la société, à Neuville-sur-Oise (95). Au programme : visite du siège social et de l'usine automatisée et présentation des services proposés par l'entreprise et de ses ambitions.

Découverte de solutions performantes

Pour répondre à la demande de ses clients professionnels, ASWO propose un choix unique de pièces détachées en Europe mais a également mis en place une large gamme de solutions spécifiques : par exemple, le service EURAS, qui est à la fois une banque de données et un centre de support technique dans le cadre d'une approche collaborative ; ou les programmes de formation d'ASWO Academy, permettant au professionnel de développer sa connaissance des nouveaux produits et renforcer ses compétences en matière de réparation, ou encore l'ASWO Spaceshop, une solution d'e-commerce s'adressant aux électriciens mais également aux électriciens (voir encadré).

Rezend-vous au congrès ?

Ces rencontres ont permis à FEDELEC et ASWO d'échanger sur les sujets qui seront développés les prochains trimestres et abordés lors du congrès et sur la mise en place d'un renforcement de la communication entre les deux structures. A suivre de près...



ASWO Spaceshop, pour créer votre propre boutique en ligne de pièces détachées

ASWO Spaceshop donne au professionnel l'opportunité de générer une source de revenus supplémentaires en ouvrant une boutique en ligne pour vendre des pièces dans tout le pays : vous créez votre propre plateforme de commerce électronique et livrez des pièces de rechange directement chez vos clients.

SpaceShop permet de personnaliser sa plateforme en ligne et de gérer soi-même ses marges. Le design du site peut intégrer nos spécifications. Vous déterminez votre marge et les prix sont automatiquement calculés. Nos clients peuvent effectuer des recherches multi-critères, voir les produits et leur disponibilité, et faire leurs achats par carte bancaire via un compte Paypal.

ASWO s'occupe de la partie administrative et de la logistique : une plateforme en ligne simple et sécurisée par mot de passe, hébergée et mise-à-jour par ASWO ; fourniture et stockage des pièces, validation de commande, expédition et archivage.

La gestion se fait en votre nom. Le bon de livraison ne comporte que le nom de votre entreprise, pas celui d'ASWO.

Durabilité des téléviseurs, l'enquête de juin 2022 première partie

Réparabilité et durabilité des téléviseurs sont des notions qui préoccupent les professionnels de la branche. Une enquête réalisée dernièrement par FEDELEC a permis de mieux connaître la perception qu'en ont les artisans distributeurs et réparateurs, et d'utiliser ces informations dans le cadre de trois chantiers en cours :

- **Panorama de la réparation (ADEME)** : il fait actuellement l'objet d'une réactualisation (triennale), avec un chapitre particulier qui sera consacré à la réparation des téléviseurs ;
- **Indice de durabilité (ADEME + CGDD)** ;
- **Fonds réparation (ADEME + DGPR)** : le référentiel de labellisation fait référence aux pièces détachées et aux moyens de les obtenir.

Répartition des problèmes rencontrés en fonction de leur nature matérielle ou logicielle : Favis des répondants est très clair à ce sujet : ils estiment que près de 3/4 d'entre eux sont d'origine matérielle.

Parmi les 3 propositions suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à ce que vous observez sur les TV ?

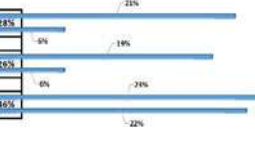
1 ► Problèmes logiciels plus nombreux que problèmes matériels	10,2%	
2 ► Problèmes matériels plus nombreux que problèmes logiciels	74,1%	
3 ► Nombre équivalent de problèmes logiciels et matériels	15,0%	
Somme des pourcentages		100%



A quoi attribuent-ils ces problèmes matériels ? La réponse est très proche de celle qui avait été obtenue dans une enquête de début 2022 : pour 46 % des interrogés, la dalle est de loin la cause numéro 1

Lequel des classements suivants représente le mieux la proportion de défaillances des 3 éléments principaux des TV ?

01 ► 1 Alimentation - 2 Carte principale - 3 Dalle	21,4%	28%
02 ► 1 Alimentation - 2 Dalle - 3 Carte principale	6,1%	4%
03 ► 1 Carte principale - 2 Alimentation - 3 Dalle	19,4%	18%
04 ► 1 Carte principale - 2 Dalle - 3 Alimentation	6,1%	1%
05 ► 1 Dalle - 2 Alimentation - 3 Carte principale	23,5%	4%
06 ► 1 Dalle - 2 Carte principale - 3 Alimentation	22,4%	46%
Somme des pourcentages		100%



Et lorsqu'on leur demande de préciser la sélection qu'ils ont faite, les choix 5 et 6 qui totalisent 46 % dans le classement général donnent comme répartition détaillée :

- 48 % pour le trio Dalle / Alimentation / Carte principale
- 36 % pour le trio Dalle / Carte principale / Alimentation

Et on voit que les réponses personnalisées renforcent les avis plus généraux.

1 CGDD - Commissariat Général au Développement Durable (Ministère de la transition écologique)

2 DGPR - Direction Générale de la Prévention des Risques (Ministère de la transition écologique)

En 2 mois et demi, 9 800 français ont déjà fait appel à un réparateur labellisé QualiRépar



Depuis son lancement en avril 2022, le label QualiRépar continue d'attirer de plus en plus de réparateurs. Le réseau a dépassé la barre des 1 000 sites labellisés, ce qui représente plus de 2 000 techniciens en atelier et 1 500 techniciens qui interviennent à domicile, répartis sur tout le territoire métropolitain. Ce déploiement continu permet de satisfaire un nombre grandissant de français : plus de 9 800 clients ont déjà profité du Bonus réparation.



Une forte visibilité auprès des consommateurs

Le dispositif du Fonds Réparation mis en place en 2022, prévoyant l'octroi d'un Bonus réparation pour les actes réalisés hors garantie auprès d'un réparateur labellisé QualiRépar, vise à inciter les consommateurs à réparer leurs appareils plutôt que de les remplacer par des neufs. Les français semblent séduits : depuis le lancement du dispositif le 15 décembre, nous comptabilisons 100 900 visites sur l'annuaire ecosystem des réparateurs labellisés. La promotion du Bonus réparation et du label QualiRépar a été diffusée dans plusieurs journaux télévisés (TF1, France 3, M6...) et 600 articles de presse. Le Bonus réparation a été appliqué sur 9 800 factures.



Les TPE majoritaires dans le réseau

Ouvert à tous les profils de réparateurs, le réseau QualiRépar est constitué à 55% d'entreprises de 1 à 2 personnes. D'après les dossiers en cours de traitement, ce chiffre va continuer d'évoluer pour atteindre prochainement les 67%. Et c'est tant mieux ! Artisans et réparateurs indépendants, vous êtes au plus proche des clients partout sur le territoire, et notre volonté est de rendre le dispositif accessible au plus grand nombre de foyers possible.

L'obtention du label facilitée

Qui dit label, dit critères à respecter et audits de contrôle : c'est ce qui le rend légitime et digne de confiance aux yeux des consommateurs. Côté réparateur, la procédure peut sembler longue et fastidieuse. Afin de vous aider dans ces démarches, nous avons mis en place une équipe de téléconseillers dédiés qui vous accompagnent gratuitement pour créer votre profil, réaliser votre demande de labellisation et effectuer certaines démarches administratives à votre place.

- Prendre contact avec l'un de nos téléconseillers : 01 84 88 08 14
- En savoir plus sur le label QualiRépar et télécharger le kit du candidat : www.ecosystem.eco/label-qualirepar

Vous êtes au cœur du dispositif : dites-nous tout !

Vous souhaitez donner votre avis et partager vos retours d'expérience sur le label QualiRépar ? Nous sommes à votre écoute. Scannez le QR code ou cliquez sur ce lien pour compléter le questionnaire : <https://forms.gle/pXJqdcJsfKM9L9kv9> Quelques minutes suffisent pour y répondre.



Une première : SDS remet en circulation sur sa marketplace les pièces détachées d'occasion ou inutilisées



Après le lancement en test de sa marketplace en 2021, SDS l'ouvre à tous ses clients professionnels et y intègre les pièces détachées d'occasion.

Depuis le 31 décembre 2021, la loi impose aux réparateurs de proposer à leurs clients deux devis, dont l'un intégrant des pièces détachées issues de l'économie circulaire. La solution est désormais disponible sur le portail SDS.fr grâce à SDS Market : une marketplace ouverte à tous ses clients pour vendre ou acheter et permettre de réparer toujours plus d'appareils électroménagers. Ce projet a été distingué « Programme d'investissement d'avenir » en 2021 dans le cadre du programme d'innovation i-Nov de l'ADEME, catégorie Economie circulaire. De grands acteurs ont déjà rejoint l'initiative.



Le portail SDS.fr accessible aux « SDS Marketeurs »



Des pièces détachées neuves inutilisées oubliées sur des étagères (comme 30 % des pièces commandées par nos clients) ... Des pièces d'occasion issues d'appareils en panne, mais elles-mêmes parfaitement fonctionnelles... Jusqu'à lors, ces situations étaient souvent synonymes d'appareils non réparés par manque de disponibilité des pièces.

Désormais, en devenant adhérent SDS Marketeur, chaque professionnel client de SDS peut vendre ses pièces neuves non utilisées ou d'occasion sur le site sds.fr. Ces produits seront proposés à la vente - parmi toute l'offre de pièces d'origine, OEM et adaptables - aux clients professionnels de SDS, à un prix fixé par SDS grâce à son référentiel. Le « SDS Marketeur », porteur de son stock physique et adhérent au service*, pourra suivre ses ventes et expéditions sur le portail SDS Market et y gérer son stock de pièces neuves et d'occasion.

« Nous voulons tenir notre rôle dans l'économie circulaire en proposant toutes les solutions à notre niveau pour éviter le gaspillage et permettre au maximum d'appareils d'être réparés et non jetés. Nous soutenons aussi par cela nos clients en leur rendant de la liquidité sur leur stock dormant » François-Xavier Desgrappes, PDG du Groupe SDS

Nouveau : des pièces d'occasion proposées à la vente

La grande nouveauté de cette ouverture à tous, c'est la possibilité de proposer des pièces d'occasion, comme le secteur automobile par exemple la pratique depuis longtemps. Avec un engagement sur la qualité : les pièces doivent être en parfait état de fonctionnement, protégées par un emballage adéquat.

* Adhésion pour les professionnels : 5 € HT / mois la première année puis 10 € HT / mois à partir de la deuxième année - engagement d'1 an minimum. Tarifs grands comptes sur demande.



ELECTRONIQUE : COMMERCE ET SERVICES

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission. Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux. L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

SOMMAIRE

1	-	Commerce et Consommation	
2	-	Réparation – SAV	
3	-	Antennes : TNT - ANFR - RNT	
4	-	Les opérateurs	
5	-	Les constructeurs « BLANC », « BRUN »	
6	-	QUALIFELEC - COSAEL	
7	-	Réglementations et normes	
8	-	Redevance audiovisuelle - SACEM	
9	-	Travaux Européens	

**Retrouvez toutes les annexes
et Fondamentaux sur le site www.fedelec.fr
avec le Fédé-rations**

1 – COMMERCE ET CONSOMMATION

Commerce – Consommation - Concurrence

La concurrence de la vente en ligne est de plus en plus significative.

On ne peut que constater la progression toujours grandissante de la vente sur Internet.

Des groupements mettent en ligne des catalogues de produits et annoncent les prix ; encore un exemple de « prix imposé ».

Nous avons constaté une réelle augmentation de redressements ou de liquidations judiciaires de petites entreprises. En effet, la Fédération est sollicitée par le liquidateur en vue de reclassement du ou des salariés.

L'effet « Nuit Bleue » d'avril 2016, avec 6,5 millions de téléviseurs à remplacer ou adapter, a boosté les ventes. Toutefois, comme nous l'avons connu au moment de l'arrêt de l'analogique, après l'engouement, le creux de la vague arrive.

Les Franchises

Les groupements sont dans une dure bataille pour subsister. Les rangs des adhérents (PME en particulier) s'éclaircissent, et il devient difficile, face à internet et aux grands groupes, de conserver leur place...

Les franchisés, qui représentaient le haut du panier de nos petites entreprises, sont eux aussi aspirés par ces grands groupes ! En résumé, nos forces représentées par la proximité et la technicité sont jalousement enviées.

FNAC DARTY

Au premier trimestre 2020, -7.9% du CA juste avec les 15j de fermeture totale (du-15 au 31/03) alors qu'en janvier et février, le groupe a réalisé un CA en croissance de +2,8%.

80% des effectifs français ont été au chômage partiel et Fnac Darty se concentre sur le digital. Doublement des ventes en ligne lors du confinement et mise en place d'un prêt garanti d'état de 500 millions d'euros.

ELECTRO DEPOT

Leur objectif est d'arrêter de jeter les produits échangés sous-garantie ou encore repris aux clients lors d'un nouvel achat. L'idée est de ne pas entamer leur cycle normal de vie, en confiant leur remise en état à des artisans réparateurs locaux qui sont situés à côté de leurs magasins.

Principe proposé :

1. L'appareil est vendu à un très petit prix à l'artisan réparateur
2. La remise en état est faite par le réparateur
3. Le réparateur met en vente l'appareil sur le site web d'Electro-Dépôt qui en assure la commercialisation, le crédit éventuel. ED prend une marge de 10 % sur la vente pour rémunérer la structure.

Le site RECONOMIA a été créé pour cela : <https://www.reconomia.fr/>

LES CHIFFRES : RAPPORT DE BRANCHE

Voir rapport de branche des commerces et services de l'Audiovisuel, de l'Electronique et de l'Equipelement ménager (pour mémoire, le rapport de branche réalisé au 4ème trimestre de l'année précédente traite des données de l'année déjà passée, soit N-2 par rapport au congrès de l'année en cours).

Au sein des effectifs salariés, les **hommes** demeurent plus nombreux que les **femmes** dans la profession (64 % d'hommes pour 36 % de femmes). Le taux de féminisation est plus important dans les entreprises les plus importantes (38,5 %).

L'âge moyen de ces salariés est identique pour les hommes et les femmes : 40 ans.

Etude d'opportunité sur la création d'une certification sur le métier de Technicien dépanneur - réparateur en électroménager et électronique

La branche des Commerces et Services de l'Audiovisuel, de l'Electronique et de l'Equipelement ménager souhaite développer la filière de la réparation au sein de ses entreprises. Néanmoins les entreprises, toutes tailles confondues, peinent à recruter des techniciens dépanneur-réparateur en électroménager qualifiés.

Le technicien dépanneur-réparateur en électroménager et électronique :

- Réalise un diagnostic de l'appareil
- Identifie l'origine de la panne
- Répare l'appareil, change la/les pièces défectueuse(s)
- Prend en charge, informe et conseille le client

Face à cette pénurie de salariés qualifiés, la Branche souhaitait que soit étudiée l'opportunité de créer une certification professionnelle afin de répondre aux besoins des entreprises. L'étude a eu lieu entre juillet et septembre 2021.

Suite de ces fondamentaux sur le site www.fedelec.fr

ELECTRONIQUE : COMMERCE ET SERVICES

Actualités

1 - COMMERCE et CONSOMMATION

AIDES DE L'ADEME^(Glossaire)

Il n'est pas impossible que certains des accompagnements financiers mis à disposition ces dernières années retrouvent une période d'activité durant certaines périodes en 2023. La labellisation QualiRépar a des exigences en matière de présentation des factures, que peu de logiciels de gestion commerciale sont en capacité de satisfaire. Au regard des procédures de remboursement des « bonus réparation », des possibilités d'automatisation existent au travers d'API^(Glossaire). Encore faut-il disposer d'un progiciel adapté. Si besoin, il peut être utile de se renseigner sur la disponibilité éventuelle d'aides pour accompagner un tel investissement.

RECONDITIONNÉ

En 2022, des précisions ont été apportées par les pouvoirs publics sur la définition du « reconditionné » : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045185223>

E-commerce

La DGCCRF a publié un guide pratique à destination des TPE/PME, des artisans, des petits commerçants et professions libérales pour les aider à la mise en place d'une activité en ligne, "du démarrage de celle-ci à son développement."
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/documentation/publications/depliants/vendeur_ecommerce.pdf?v=1669024213

ASWO

La société propose aujourd'hui la plus large gamme en Europe, avec plus de 200 constructeurs, de 3000 marques et de 18 millions de références. Un partenaire de choix pour FEDELEC à une époque où le secteur de la réparation connaît un rebond essentiel.

SDS

Le service SDS MARKET « Vendre ou acheter des pièces neuves ou d'occasion dans un circuit court entre pros » créé en 2022, 100% dédié aux réparateurs professionnels, donne accès à diverses potentialités : <https://groupe-sds.fr/sds-market/>

2 – REPARATION - SAV

REPAR'ACTEURS

Les travaux d'évolution se sont poursuivis à CMA France^(Glossaire) durant toute l'année 2022, pour réaliser un cahier des charges désormais national, et pour le futur site web. Véronique SOVRAN et Joël COURET collaborent en tant que représentants nationaux des Répar'Acteurs, au nom de la CNAMS^(Glossaire). L'idée est de faire évoluer Répar'Acteurs de son statut actuel de marque vers celui de label. La réflexion est large, elle porte également sur les codes NAFA^(Glossaire) appelés à pouvoir accéder au label.

Benjamin Mattely a quitté CMA France fin 2022. Son départ a eu pour conséquence de ralentir les évolutions en cours sur Répar'Acteurs. Avec sa successeuse Maëlle Chapuis-Mirol, nommée en mars 2023, nous espérons que pourront être finalisés au plus vite les travaux entamés en 2021.

LES ÉVOLUTIONS ASSOCIÉES A LA LOI ANTI GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE (AGEC) :

INDICE DE REPARABILITE

L'obligation d'affichage d'une note de réparabilité, assortie de celle de mise à disposition d'un document de synthèse de notation permettant de savoir comment elle a été obtenue concerne actuellement neuf catégories de produits.

Le GIFAM a développé un site web sur lequel sont mis à disposition beaucoup de notes et synthèses de notation d'appareils (blanc, brun et gris) soumis à indice de réparabilité : <https://www.monindexdereparabilite.fr/home>

Les travaux d'amélioration de ce dispositif continuent. Durant l'année 2022, des propositions ont été faites, d'origine diverses, dont celles du CGDD et de l'ADEME. Elles ont été validées en COSUI^(Glossaire).

La notice d'aide au calcul a enregistré des améliorations qui avaient de l'importance, de façon à éviter au maximum les interprétations. La version 3 a été diffusée en juin 2022 : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Notice_index_reparabilite_FR_V3.0.pdf

Evolutions à venir :

Plusieurs évolutions sont prévues en 2023, dont certaines qui sont en rapport direct avec son intégration dans celui de durabilité. Autre intégration prochaine, celle dans une base de données en open data, dont la mise en place est prévue pour le second semestre 2023 sur : <https://www.data.gouv.fr/fr/>, qui donnera accès à plus d'informations centralisées.

INDICE DE DURABILITE

Plusieurs groupes de travail ont longuement travaillé, non sans peine, à établir des critères censés être pertinents. Les travaux de construction de l'indice se poursuivent, d'une importance capitale car le nouvel indicateur devra intégrer l'actuel indice de réparabilité pour lequel FEDELEC a activement œuvré afin qu'il soit le plus crédible possible. L'attention devra être portée sur le fait que ce dernier ne soit pas vidé de sa substance face aux additionnels critères de fiabilité et de robustesse pour lesquels les états limites et méthodes de mesures sont encore des points de frictions entre pertinence et coûts de réalisation. Affaire à suivre...

IMPRESSION 3D et REPARATION

L'ADEME a entamé en janvier des travaux sur ce sujet. Thierry Colonna est en charge de ce dossier pour FEDELEC. L'ADEME a réuni un comité de pilotage regroupant un panel de constructeurs, opérateurs, metteurs sur le marché et services-après-vente adeptes de cette technologie. Des entretiens individuels de chacun des participants sont en cours de réalisation afin de recueillir leurs pratiques, leurs points forts et les freins liés à la fabrication en 3D. Ce comité a pour but d'actualiser l'étude de 2017 : Encourager la réparation via l'utilisation de l'impression 3D et des espaces de fabrication numérique (librairie ADEME) en prenant en compte l'évolution des technologies, de l'écosystème de la fabrication numérique, et en intégrant un plus large éventail d'intervenants. Avec l'espoir que cette étude fasse évoluer les mentalités, aide à assouplir les restrictions et fasse prendre conscience de son utilité notamment dans la réparation de l'électroménager.

FONDS REPARATION des EEE^(Glossaire)

Le fonds réparation EEE a été ouvert aux consommateurs le 15/12/2022, avec moins de 400 entreprises labellisées en un peu plus de 8 mois (la labellisation avait commencé le 4 avril 2022).

Le seuil des 1200 labellisés a été atteint en avril 2023.

Où en est-on des bonus réparation accordés ?

A la mi- avril 2023, seulement 500 000 € de bonus avaient été distribués, ce qui représente moins d'1% des 63 millions d'euros destinés à faciliter la réparation des EEE tout au long de l'année 2023. C'est la conséquence directe du gros retard pris sur le nombre d'entreprises labellisées, en particulier pour ce qui concerne les TPE artisanales.

Les points sur lesquels nous avons obtenu satisfaction au fil des mois :

Juillet 2021 → A notre demande, remplacement dans le référentiel de l'expression "acteurs de la réparation" par le mot "réparateurs". Malgré tout, les éco-organismes se réservent le droit de déterminer qui est réparateur, « *indépendamment de toute notion de code APE ou RNM* » (sic)

Février 2022 → Les pouvoirs publics imposent la division par 3 du coût de labellisation. Le montant pour un Multisite 1-2 ne pourra pas dépasser 150€ / an

Décembre 2022 → Par décret du 12 décembre (article 8), les éco-organismes devront transmettre à l'ADEME les données relatives aux réparations soutenues. CMA France et FEDELEC ont obtenu que soient également transmises celles sur les réparateurs ayant bénéficié du fonds. S'y est ajouté l'obligation de transmettre les données sur les réparateurs ayant bénéficié de soutiens hors fonds réparation

Octobre 2022 → Concernant le surcoût de labellisation dans la catégorie 3-100, pour les réparateurs ne disposant pas d'agrément ou de certification ISO, abandon des 425€ supplémentaires et suppression de l'allongement de la durée d'audit

Décembre 2022 → délai de remboursement des sommes avancées pour les bonus : 30 jours jugés excessifs. Les 2 éco-organismes les ont réduits de moitié

Février 2023 → Plusieurs évolutions simplificatrices sont observées :

1. Nouvelle version de référentiel :
 - Critère 6.3.5 retiré → Plus d'obligation de réaliser un devis ;
2. Pour les remboursements de bonus :
 - Chez Ecosystem, la transmission d'une photo de la plaque signalétique et de celle du produit ont maintenant toutes deux un caractère facultatif pour obtenir le remboursement → <https://www.ecosystem.eco/fr/article/qualirepar-solutions> ;

- Chez Ecologic, l'obligation de transmettre la photo de l'appareil a été supprimée. Celle de la plaque signalétique du produit est maintenue. La demande de soutien préalable, mal vécue par les entreprises artisanales, reste imposée → <https://support.e-reparateur.eco/support/solutions/articles/43000685083-ecologic-comment-cr%C3%A9er-une-demande-de-soutien->

Les points sur lesquels nous n'avons pas encore obtenu satisfaction

1. Parcours de labellisation

- Simplification de la procédure, réduction de l'obésité des textes (les 5 documents-clé, qui totalisent 57 pages, découragent à eux seuls les candidats à la labellisation) ;
- Pour les Monosites 1-2 dans la grille tarifaire, les coûts des audits de labellisation seraient à afficher en TTC en plus du HT, de façon à informer correctement les entreprises en franchise en base de TVA ;
- Suppression des audits (la loi AGECE impose un label, pas une certification). Le contrôle sur dossier simplifierait grandement le parcours de labellisation et diminuerait fortement les coûts associés ;

2. Parcours du réparateur labellisé

- Critère 6.2.2 → Excès d'exigences de preuves sur l'origine des pièces ;
- Critère 6.4.6 → Auto-évaluations annuelles à formaliser au travers d'un document : difficile à réaliser dans une TPE où le temps est compté
- Ecologic : exigence de demande de soutien préalable pour chaque réparation, dont la mise en œuvre pratique est chronophage, impossible parfois à réaliser dans les temps ;
- Présentation très particulière de la facture, qui nécessite soit de passer du temps en utilisant un utilitaire mis à disposition pour réaliser un document ayant la forme particulière demandée, soit d'investir pour obtenir une évolution ou le remplacement du logiciel de gestion commerciale de l'entreprise (les logiciels courants sont incompatibles avec cette exigence QualiRépar).

3. Demandes de remboursement des bonus

- Toujours trop compliquées et chronophages : chaque éco-organisme a son portail et sa procédure propre. Ecologic est particulièrement critiqué sur ce point ;
- Transmission de factures répondant aux exigences de présentation pour que le remboursement du bonus soit accepté ;
- Des défauts de hot line ont été signalés par des réparateurs labellisés qui rencontraient des difficultés. Absences de réponse téléphonique ou aux mails envoyés ont été parfois signalées.

Les parties prenantes ont été invitées par le Ministre de la Transition écologique Christophe Béchu et la Secrétaire d'Etat Bérange Couillard à participer le 20 avril à une réunion qui s'est tenue au Ministère de la Transition écologique.

L'objet était de faire un point de suivi du fonds réparation après 4 mois de fonctionnement. En conclusion de cette réunion, le Ministère a demandé que soient faites des propositions sur :

1. Une amélioration de la gouvernance et de la représentativité des acteurs dans les différentes instances ;
2. La simplification des procédures de labellisation des réparateurs ;
3. Un élargissement de l'éligibilité des produits qui pourront bénéficier d'un bonus réparation ;
4. L'augmentation des bonus pour rendre la réparation plus attractive et rendre du pouvoir d'achat aux Français.

Observatoire du fonds réparation EEE :

Un observatoire du fonds réparation EEE a été mis en place afin d'étudier le bon fonctionnement du dispositif. La mission a été confiée à l'association CLCV.

Un premier bilan a été diffusé en mai 2023 :

<https://www.clcv.org/storage/app/media/Observatoire%20du%20fonds%20r%C3%A9paration.pdf>

PANORAMA DE LA REPARATION

La version précédente, aux travaux de laquelle FEDELEC avait également participé, remontait à 2018. Au sein de ce panorama, un focus particulier a été réalisé sur la réparation des téléviseurs, pour répondre à la demande que FEDELEC avait faite en 2021.

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6092-panorama-de-l-offre-de-reparation-en-france.html>

ETUDE SUR LA REPARATION AU COMPOSANT

La réalisation de l'enquête auprès des professionnels a été confiée à FEDELEC, dans le cadre d'une convention signée avec l'ADEME. Y est également inclus un volet formation.

Plus de 15 000 entreprises ont été invitées à répondre à un questionnaire en ligne entre le 13 et le 31 janvier, des domaines de l'informatique, de la téléphonie, de l'électronique grand public et de l'électroménager. Les résultats montrent de façon très claire que :

- Ce type de réparation est communément pratiqué par une majorité de professionnels ;
- Les techniciens pourraient en faire plus si les fabricants mettaient à disposition des documentations plus complètes et les schémas des cartes électroniques ;
- Les réparateurs y voient un avenir.

Une enquête différente a été adressée aux formateurs, pour éclairer le volet formation également confié à FEDELEC.

Le rapport devrait être mis à disposition au second semestre 2023 dans la librairie ADEME.

DGCCRF^(Glossaire)

Les éco-organismes avaient imposé le devis dans le référentiel de labellisation QualiRépar. FEDELEC s'y était opposé avec fermeté, la DGCCRF lui a donné raison et le critère 6.3.5 du référentiel a été retiré en début d'année 2023.

Pour que l'information sur les devis soit complète et correcte, la DGCCRF a mis à jour ses fiches pratiques, diffusées auprès des professionnels et des consommateurs.

INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

FEDELEC a renouvelé son adhésion pour 2023 : <https://institut-economie-circulaire.fr/membres>

Les regroupements, les nouveaux entrants, les nouveaux services dans la réparation

On assiste depuis 3 ans à des mouvements, des rachats d'entreprises. Le fonds réparation a suscité un regain d'intérêt qui, face à la pénurie de techniciens qualifiés, génère des palliatifs parmi lesquels la reprise d'entreprises de réparation peut être une solution.

Les formules de réparation contractuelles se multiplient, l'association à la vente de reconditionné également

3 – ANTENNES – TNT – ANFR - RNT

COLLOQUE SUR L'AVENIR DE LA TNT (2^{ème} édition)

Le 15 novembre 2022 avait lieu la deuxième édition du colloque sur l'avenir de la TNT. Ce colloque initié par Patrice de Goy, Directeur de la rédaction de Smart Intégration Mag., et l'AFNUM (Alliance Française des Industries du Numérique) avait pour objectif, autour de 3 tables rondes et de démonstrations des dernières innovations en matière d'image et de son sur les téléviseurs, de mettre en avant tout l'intérêt de la modernisation de la plateforme TNT.

Principal mode de réception de la télévision en France, la TNT couvre 97% de la population. Elle est gratuite, libre d'accès, assise sur une technologie robuste. C'est aussi un instrument de lutte contre la fracture numérique, qui plus est, sobre en matière de consommation d'énergie au regard d'autres modes de réception de contenus.

Dans le cadre de la préparation de ce colloque, Jean – Louis BOSSARD, Président délégué à l'électronique, a réalisé un entretien vidéo pour Smart Intégration Mag sur l'avenir de la TNT. Eric WETZEL, Président de la commission Antenne, a représenté FEDELEC à ce colloque. Après une présentation de FEDELEC et des travaux de la fédération depuis le début de la mise en place de la TNT en 2005, il a aussi exprimé les attentes de la fédération vis-à-vis de l'UHD (Ultra Haute Définition) qui devrait apparaître en 2024.

Ce colloque a surtout évoqué la modernisation de la plateforme numérique, la HbbTV, l'impact écologique de la TNT, mais pas de la Télévision Numérique Terrestre au sens étymologique du terme.

Notre délégué n'a relevé aucune information nouvelle concernant la mise en place de l'UHD hormis le fait que France Télévision pourrait, à la suite d'appels d'offre, bénéficier d'une offre UHD au printemps 2023.

TRIAX ABANDONNE LES PETITS INSTALLATEURS

C'est par un mail impersonnel que la société TRIAX a informé fin d'année 2022 ses « petits » clients installateurs qu'elle allait mettre un terme à une collaboration de plusieurs décennies. TRIAX, leader du marché de l'antenne, nous a annoncé que son service aux artisans installateurs était supprimé à partir de janvier 2023 et de fait, que ceux – ci doivent se tourner vers des grossistes locaux. TRIAX a tourné la page de la technique coaxiale au profit de la fibre optique.

Nous perdons le contact que nous avons avec ce spécialiste technique de l'antenne, cela nous oblige à nous tourner vers des spécialistes de la vente à emporter.

Face à cette forme d'humiliation et d'impolitesse à l'état brut, nos délégués, Jean-Louis BOSSARD (Président délégué à l'électronique) et Eric WETZEL (Président de la commission antenne) ont écrit une tribune dans la FEDELETTRE (annexe téléchargeable)

4 – LES OPERATEURS

CONFLIT TF1 / CANAL+ sur le satellite ASTRA

La guerre larvée a ressurgi entre le groupe TF1 et Canal+.

Comme en 2018, le groupe TF1 a manifesté sa volonté de revoir profondément ses conditions commerciales en exigeant en particulier le versement d'une rémunération conséquente pour les programmes des chaînes de la TNT diffusés sur le satellite ASTRA.

Face à ces exigences jugées déraisonnables pour des chaînes qui sont accessibles gratuitement sur tous les autres supports de diffusion, le Groupe Canal+ a pris la décision le **2 septembre 2022** de renoncer à les diffuser.

De ce fait, non seulement les abonnés Canal+ ne disposaient plus de ces chaînes faisant partie de leur abonnement mensuel, mais les utilisateurs de TNTSAT, qui ont la garantie d'une utilisation gratuite de tous les programmes de la TNT (Télévision Numérique Terrestre moyennant une carte d'accès), ne les recevaient plus non plus.

FEDELEC a réprouvé, s'est insurgé une nouvelle fois à l'égard de cette prise d'otages des utilisateurs de TNTSAT. Que le groupe Canal+ prive ses abonnés des chaînes du groupe TF1 est un choix mais que les utilisateurs de TNTSAT subissent ce conflit n'est pas acceptable.

Rappelons que le choix de la réception satellite par TNTSAT est imposé dans les zones où la réception des chaînes TNT est difficile, voire impossible par voie hertzienne terrestre.

Il faut rappeler que TNTSAT est privilégié à FRANSAT dans l'Est de la France, du fait des programmes gratuits germanophones présents sur ce même satellite ASTRA.

Le groupe TF1 a fait une demande auprès de la Cour d'Appel de Paris dès le 6 octobre afin de contraindre Canal + à rétablir le signal. Mais, il a été débouté le **20 octobre 2022**. La Cour d'appel n'a pas tranché en faveur de TF1. Canal + n'avait donc pas obligation de reprendre la diffusion des chaînes du groupe TF1.

Mais, le groupe TF1 a trouvé une solution alternative et officieuse en apparaissant sur la même position satellitaire que Canal+ et TNTSAT. Solution momentanée car cela soulevait un problème vis-à-vis des ayants droits dans la mesure où TF1 ne fait pas l'acquisition des programmes pour une diffusion en clair sur l'ensemble de la couverture du satellite.

Retournement de situation le **7 novembre 2022**, où le signal a été rétabli par Canal+. Les professionnels ont été informés par un communiqué de presse qu'un accord avait été trouvé avec le groupe TF1.

FEDELEC relève que, **bizarrement**, cet accord tombe de nouveau à point nommé avant le lancement de la Coupe du Monde de Football.

D'ores et déjà, nous prenons date en 2024 et 2026 pour les prochains épisodes !!!

5 – CONSTRUCTEURS « BLANC », « BRUN »

BRUN

Les ventes de téléviseurs à un plus bas historique. Un marché sans relais fort de la Coupe du monde

Chute brutale au 1^{er} semestre 2022 des ventes de téléviseurs (-15% en volume et en valeur) malgré un regain au second semestre puisque les Français ont acheté 3,9 millions de téléviseurs (-6%) générant un CA de 2,1 milliards d'euros (-9%). Les temps forts très resserrés enfin d'année : Pic à +60% en CA en début de coupe du monde, +6% des ventes TV en volume pour le black Friday et Noël.

GIFAM-GEM

Gros électroménager : Les ventes en 2022 se stabilisent avec plus de 15 millions, soutenues par l'intégrable.

Selon le Gifam et Gfk en 2022 le marché du GEM a dégagé un chiffre d'affaires de 9.7 milliards d'euros (léger recul de 0.4%) mais tiré par la locomotive de l'intégrable. Les ventes GEM ont été portées par le renouvellement, les taux d'équipement des foyers sont de plus en plus importants (99M% possèdent un réfrigérateur et 96% un lave-linge).

Suite et détails en annexe

GIFAM-PEM

En 2022, les ventes du Petit Electroménager (en recul de 4.8%) restent importantes (37 milliards €)

Voir suite et détails en annexe

6 – QUALIFELEC - COSAEL

VOIR FONDAMENTAUX

7 – RÉGLEMENTATION ET NORMES

Signal Conso

Signalement d'un problème à l'entreprise avec la répression des fraudes :

<https://signal.conso.gouv.fr/> Professionnels : <https://admin.signal.conso.gouv.fr/#/connexion>

LES OBLIGATIONS DIVERSES

GARANTIE COMMERCIALE DE DURABILITÉ

Le producteur peut consentir au consommateur une garantie dans des conditions identiques à la garantie légale, qui l'engage pendant une période donnée, supérieure à deux ans :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044564972

8 – REDEVANCE AUDIOVISUELLE - SACEM

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

La fin des soucis déclaratifs est enfin venue pour les TPE de la distribution EGP qui vivaient une situation injuste, dénoncée par FEDELEC depuis de très nombreuses années auprès des pouvoirs publics.

<https://www.gouvernement.fr/actualite/fin-de-rideau-pour-la-redevance-audiovisuelle>

SACEM FEDELEC a signé l'avenant biennal reconduisant le partenariat pour 2023.

9 - TRAVAUX EUROPEENS

FEDELEC participe aux travaux européens sur l'économie circulaire au travers d'échanges réguliers et de l'élaboration de textes en association avec CMA France^(Glossaire) et l'U2P^(Glossaire)

UE - La Commission annonce faire du « droit à la réparation une réalité » - La proposition de directive adoptée le 22 mars par le Collège des commissaires est « le dernier élément qui vient compléter une série de mesures pour faire du droit à la réparation une réalité », selon les mots du commissaire à la Justice, Didier Reynders. Pour cela, l'exécutif agit sur deux volets. Celui des garanties, en obligeant les vendeurs à proposer une solution de réparation en cas de produit défectueux, à moins que la réparation soit plus coûteuse que le remplacement. L'autre volet consiste à créer un droit pour les consommateurs de réclamer une réparation aux producteurs, et que ces derniers soient obligés d'informer les consommateurs sur les modalités de réparation. La directive vise ainsi à « développer un écosystème de la réparation », a expliqué le commissaire.

TCES : ELECTRONIQUE COMMERCE ET SERVICES

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

TCES	ADEME	REPARATION AU COMPOSANT	FEDELEC mène l'enquête - 1ère partie
	"	TELEVISEURS	Résultats de l'enquête
TCES	ANTENNES	TRIAx	les clients voient en rouge
TCES	REPARATION	FONDS DE REPARATION	lancement du bonus réparation
	"	"	Booster vos interventions (ECOSYSTEM)
	"	"	point avec Ministère de la Transition Ecol.
	"	"	Observatoire du fonds de réparation
	"	QUALIREPAR	Label Qualirépar par ECOSYSTEM
	"	"	Courrier du Député CAEN
	"	"	Point sur le réseau
	"	"	Entretien avec J.Couret
	"	REPARABILITE	Notice indices
TCES	PIECES DETACHEES	ASWO	Visite du site par FEDELEC
	"	SDS	Mise en place du marché occasion
TCES	DECHETS	Assises des Déchets	Présence de FEDELEC
TCES	REGLEMENTATION	DGCCRF	Fiche pratique "dépannage à domicile"
TCES	COMMERCE	GEM PEM BLANC BRUN	Statistiques
TCES	Glossaire		Définition des abréviations utilisés

CHAPITRE
4

ÉLECTRONIQUE EMPLOI ET FORMATION

Préfixe numérique : TPAR

Partenaires

Branchez-vous santé, le programme de prévention pour les entreprises et les salariés des branches professionnelles



AG2R LA MONDIALE

«Branchez-vous santé» est le programme de prévention destiné aux entreprises et aux salariés des branches professionnelles partenaires du Groupe pour développer une culture de prévention. Découvrez les garanties et services prévus dans le cadre de votre contrat santé et/ou prévoyance de branche. ■

**branchez-vous
santé**

Programme de prévention à destination des
branches professionnelles

3 Enjeux prioritaires de
santé et de société



La santé bucco-dentaire



Les cancers et la
prévention de leurs
récurrences



L'épuisement professionnel
du chef d'entreprise TPE-
PME

2 Dispositifs de
détection et
d'accompagnement



Les risques en santé
publique :
En Quête De Vie



Les risques en
santé au travail

1 Démarche de
sensibilisation



La prévention
auprès des jeunes

Les garanties du programme Branchez-vous santé – CONTRAT PRÉVOYANCE

Actions en lien avec le traitement des cancers et la prévention de leurs récurrences	
Aide à la décision thérapeutique, notamment opératoire, d'un cancer (la pertinence médicale de cette aide est subordonnée à l'avis des médecins en charge du patient (oncologues ; chirurgien...).	<p>Nature de l'action : prise en charge d'un forfait d'acte d'analyse aboutissant à la modélisation 3D des structures anatomiques et pathologiques d'un patient visibles à partir de son image médicale 3D (Scanner ou IRM) pour un patient ayant une suspicion de cancer opérable.</p> <p>Bénéficiaires : Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant-droit le cas échéant)</p> <p>Niveau de prise en charge : A hauteur de 650 € HT/acte.</p>
Prévention des récurrences de cancers	<p>Nature de l'action : Programme d'accompagnement progressif et personnalisé de lutte contre les récurrences après un traitement de cancers à partir de interventions non médicamenteuses suivantes : activité physique adaptée, alimentation et engagement motivationnel. Accompagnement d'une durée de 3 à 12 mois selon un niveau d'intervention et de progression défini par les professionnels de santé du programme.</p> <p>Bénéficiaires : Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant-droit le cas échéant)</p> <p>Niveau de prise en charge : prise en charge totale et directe du coût du programme.</p>
Bilans de prévention	
Bilan de prévention personnel	<p>Nature de l'action : Accès à un bilan personnel de prévention en ligne permettant une analyse des habitudes de vie et des conseils personnalisés en prévention.</p> <p>Bénéficiaires : Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant-droit le cas échéant)</p> <p>Niveau de prise en charge : prise en charge totale et directe du coût du programme.</p>

En savoir plus : <https://www.ag2rmondiale.fr/conventions-collectives-nationales/prevention>

PREVACT Formation Électricité

LABEL QUALI REPAR

Clams

N'oubliez pas !
Pour obtenir et maintenir le label QUALI' REPAR
L'habilitation électrique est obligatoire (6.6.1 du référentiel)

Donc, si le Code du Travail ne suffit pas, voilà une raison supplémentaire pour appeler votre correspondant CIAMS Métiers

Clams Section Métiers et PREVACT peuvent vous proposer des formations en vue de l'habilitation électrique BR : sur une durée de 3 jours pour les électriciens et sur une durée de 2 jours pour les électroniciens

TEL : 01.30.51.04.83 - <http://www.prevact.com> - contact@prevact.com

Ciamt
Prendre soin de vous au travail

LE CIAMT, MON PARTENAIRE SANTÉ AU TRAVAIL

Au-delà des visites de contrôle et des obligations légales, le Ciamt prend soin de vos santé et se accompagne tout au long de sa vie professionnelle.

- 1. LA DÈS LE 1^{ER} JOUR !**
J'ai signé un nouveau contrat... Je suis ravi car un nouveau contrat est un premier de santé au travail et le Ciamt qui a occupé ma santé avant.
- 2. MON SUJET EST PERSONNALISÉ**
Selon mes souhaits, mes besoins professionnels, je reçois un professionnel de santé Ciamt 2, 3 ou 5 ans plus tard.
- 3. LE CIAMT AIDE MON EMPLOYEUR POUR ME SENSIBILISER ET ME FORMER AUX PRATIQUES DE PRÉVENTION**
En accord avec mon employeur, je passe mon temps libre au Ciamt, utilisation d'un simulateur, ateliers de prévention, ateliers de premiers secours, ateliers de premiers secours (DSE), prévention des risques musculo-squelettiques...
- 4. JE SUIS SOUTIENU...**
J'ai un souci physique, mental ou émotionnel... Je prends rendez-vous avec un médecin du travail Ciamt qui me conseille et m'accompagne, qui peut me prescrire des médicaments ou m'orienter vers un autre professionnel.
- 5. ET ACCOMPAGNÉ EN CAS DE BESOIN**
J'ai été arrêté plus de 3 mois... Je demande une aide de mon employeur dans les meilleures conditions à mon travail.
- 6. J'AI DES EXPERTS À MON ECOUTE**
Mon poste doit être aménagé... La médecine du travail de Ciamt (ou de mon entreprise) fait appel à un expert qui vient évaluer mon environnement et mes besoins pour proposer des solutions à mon employeur.
- 7. ET SI JE NE POUVAIS PLUS TRAVAILLER ?**
J'ai un problème de santé et je ne suis pas capable de travailler... Je suis accompagné par un médecin du travail Ciamt qui me conseille et m'accompagne, qui peut me prescrire des médicaments ou m'orienter vers un autre professionnel.

NUMERO SPECIAL PLANET'ELEC BORDEAUX 2022 21

CFA DUCRETET : 30 ans après



Le Réseau DUCRETET vient de fêter ses 30 ans. Né en 1992 avec le premier Centre de Formation d'Apprentis créé par et pour la profession, c'est aujourd'hui un spécialiste reconnu à dimension nationale en matière de formation aux métiers de la vente et de la réparation de l'électroménager, du multimédia et des objets connectés, mais aussi des télécommunications et des infrastructures numériques.

Les valeurs, les réalisations et les enjeux de Ducretet étaient à l'honneur lors de la soirée d'anniversaire qui s'est déroulée le 17 novembre dernier à l'espace Saint Martin (Paris 3^{ème}). Les nombreux invités présents ont apprécié les sujets abordés et la qualité des échanges et des interventions des trois tables rondes. Des messages forts ont été passés autour de l'écoute des besoins, de la passion, de la qualité, de la transmission des compétences et des ambitions qui animent le réseau Ducretet depuis sa création.

Une adaptation constante aux besoins

Le premier CFA DUCRETET a été créé en 1992, en Ile-de-France, à l'initiative de plusieurs acteurs, dont FEDELEC, la FENACEREM et Thomson. A une période où l'électronique se généralisait dans les produits de l'habitat, la création de ce CFA répondait aux besoins croissants des entreprises du secteur, en formant, par la voie de l'apprentissage, des vendeurs et des techniciens spécialisés.

Compte tenu de son succès, le CFA DUCRETET IDF a développé des partenariats avec d'autres établissements qui constituent le Réseau DUCRETET.

Les CFA du Réseau DUCRETET forment aujourd'hui aux métiers de la vente et de la réparation de l'électroménager, du multimédia et des objets connectés, ainsi qu'aux métiers des télécommunications et des infrastructures numériques. La capacité d'anticipation du réseau lui permet de s'adapter en permanence aux évolutions techniques et technologiques.

Une réponse pour les entreprises et les apprentis

Pour les entreprises, le Réseau Ducretet est un vivier de jeunes talents compétents pour opérer dans ces domaines.

Pour les apprentis, le Réseau Ducretet est un chemin garanti vers l'emploi, avec 92% d'insertion professionnelle. Ce succès repose sur une formation qui mobilise des moyens pédagogiques exceptionnels : accompagnement sur des plateaux de mise en situation, intervention de professionnels de terrain, apprentissage actif et pragmatique, ressources en ligne (classes virtuelles, e-learning...).

En 30 ans, le Réseau DUCRETET compte plus de 10 000 apprentis formés, et autant de contrats d'apprentissage avec les entreprises partenaires. Un beau chemin parcouru... et sans nul doute une longue route à l'horizon.

En savoir plus : <https://www.ducretet.net/>



Bientôt !

La formation de Réparateur Conseil d'Équipements Électriques et Electroniques (RC3E)

Suite à la parution de la loi AGEC et avec une demande croissante des consommateurs en matière de réparation, on constate un manque critique de techniciens et de réparateurs qualifiés et l'absence de formations adaptées. Un nouveau titre vient répondre à ce besoin.

La formation vise à former des experts en réparation des produits électroniques, capables de prescrire, accompagner et conseiller les clients et d'assurer la maintenance et le dépannage des produits aux composants.

Le RC3E de niveau 4 sera présenté à la commission RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de France Compétences au mois de janvier.

Le référentiel est prêt et comme les autres certifications, il vise un cursus en 1 an et principalement en apprentissage.

FEDELEC est membre fondateur et adhérent du réseau DUCRETET

Colloque Avenir de la TNT : retours sur la seconde édition

L'AFNUM, partenaire principal de la seconde édition du Colloque sur l'avenir de la TNT, remercie l'ensemble des participants et appelle les acteurs de l'audiovisuel à lancer, dès à présent, les opérations de modernisation de la TNT en vue des Jeux olympiques de 2024.

L'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM) se réjouit de son partenariat avec Smart Integrations Mag autour du Colloque sur l'Avenir de la TNT, qui s'est déroulé le mardi 15 novembre 2022 à la Maison de l'Artisanat à Paris.

La première édition s'était déroulée en juin 2021 et avait réuni plus de 300 professionnels et acteurs de la filière audiovisuelle pour mettre en perspective la modernisation de la plateforme de la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Depuis cette date, la loi a prévu le principe de cette modernisation et l'objectif de l'édition 2022 du Colloque était simple : mobiliser en vue de sa mise en œuvre l'ensemble des acteurs du secteur audiovisuel, qu'il s'agisse de chaînes de télévision, d'opérateurs de diffusion, de fabricants, d'élus, ou de représentants des pouvoirs publics.

PRÉPARONS LA TNT MODERNISÉE

Un événement smart integrations mag

En partenariat avec AFNUM, CCF, fransat, VALOCÏME

PRÉPARONS LA TNT MODERNISÉE

Comment mettre en œuvre la TNT du futur ?

- Gilles Brégnant, Directeur général de AFNUM
- Galina Kaminsky, Directrice adjointe de la BU audiovisuelle de TNT
- Jérôme Drouot-Bouffard, Directeur du développement des réseaux de diffusion et distribution de France Télévisions et président du RNF
- Florent Gueffo, Directeur Marketing et Communication TV & Audio de Samsung France
- Nathan Langoussac, Président de la commission "Avenir" de l'AFNUM et Directeur général de France 4
- Benoît Schwab, Président du groupe de travail "Modernisation de la TNT" de l'AFNUM
- Mehmet Druvut, Président de l'association ISATV
- Stéphane Gauthier, Directeur commercial et marketing de FRANSAT
- Aurélien Rousseau, Directeur général de la chaîne TNT et président de l'Association des Producteurs de Contenu Audiovisuel (APCA)
- Hugues Maréchal, Directeur général de Valocime

ÉDITO

Réparation : un marché porteur pour des professionnels formés et passionnés



PAR GILLES SAINT DIDIER, FEDELEC, VICE-PRÉSIDENT FÉDÉRAL, DÉLÉGUÉ À LA FORMATION

FEDELEC a toujours défendu la réparation, même aux composants, et ce depuis des décennies. Nous sommes des précurseurs car dans une période qui n'est pas si lointaine, qui a quand même duré plus d'une dizaine d'années, les métiers de la réparation ont beaucoup souffert en raison de la perte d'appétit des consommateurs pour ce qui représentait jusque-là un acte d'une grande banalité : RÉPARER ! Fort heureusement, depuis près de 4 ans maintenant, les impératifs environnementaux ont permis de renverser la situation, et amené à la prise de conscience que l'économie linéaire (produire-consommer-jeter) mène droit à une impasse pleine de chaos.

La découverte de l'économie circulaire s'est faite à marche forcée. Elle a fini par se concrétiser avec la loi AGEC parue en 2020, visant à réduire les déchets et favoriser le recyclage et le réemploi des produits. L'enjeu de respecter la durée de vie pour laquelle les appareils sont conçus a peu à peu retrouvé sa place dans le raisonnement économique, politique et sociétal. Pour les métiers de FEDELEC, cette évolution est d'autant plus importante que ce qui se passe pour les produits EGP devrait être étendu à une grande partie des équipements électriques.

Mais alors que la demande des consommateurs en matière de réparation ne cesse de croître, on constate un manque criant de techniciens, de réparateurs qualifiés et l'absence de formations adaptées. Deux nouveaux dispositifs complémentaires vont bientôt répondre à

ces besoins : un Certificat de Qualification Professionnelle, qui vient d'être accepté par l'ensemble de la branche électronique, et une formation de Réparateur Conseil d'Équipements Électriques et Electroniques (RC3E) de niveau 4. De quoi motiver les professionnels de demain.

Les métiers de réparation, de « l'élec » et de l'artisanat sont des métiers de passion. Comme tous les autres, plus on les pratique, plus on a de l'expérience, plus on apprend, plus cette passion grandit. Pour cela, il faut une formation de base de qualité, qui permettra ensuite d'évoluer sans peine. Car les produits évoluent très vite et nécessitent aujourd'hui de connaître l'électricité, l'électrotechnique, l'électronique, voire l'informatique. Tout cela ne s'apprend pas en 6 mois. En outre, il n'y a pas que la technique dans ces métiers. La relation humaine a une très grande importance.

L'époque des techniciens qui néo-résonnaient que technique, est finie depuis bien longtemps. L'activité commerciale n'est surtout pas à négliger, car avant d'intervenir pour un client il faut très souvent lui vendre une solution. Et là, le technicien doit avoir des qualités de vendeur.

FEDELEC accompagne les professionnels d'aujourd'hui et prépare ceux de demain. Car nous sommes persuadés, depuis toujours, que nos métiers sont des métiers d'avenir, tant sur le plan individuel (ils permettent de développer une activité porteuse) que sur celui de la planète, qu'il faut préserver par tous moyens. ■

CHAPITRE

4

ELECTRONIQUE - EMPLOI ET FORMATION

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédérations » n'y est pas repris en intégralité mais reste disponible.

SOMMAIRE

1	-	La formation initiale	
2	-	La promotion de nos métiers auprès des jeunes	
3	-	La formation continue : financement pour les artisans et pour les salariés .	
4	-	La formation continue par le réseau FEDELEC	
5	-	Le paritarisme - le dialogue social	

**Retrouvez toutes les annexes
et Fondamentaux sur le site www.fedelec.fr
avec le Fédérations**

Formation initiale par l'éducation nationale

Pour nos métiers, trois diplômes de Education Nationale sont proposés :

- BEP Systèmes numériques (niveau 3 – référentiel révisé en 2016)
- BAC Professionnel SN (Systèmes Numériques) Option B qui se prépare en 3 ans (niveau 4, le référentiel devra être revu en 2022. Ce référentiel prévoit que le titulaire du baccalauréat professionnel SN est un technicien capable d'intervenir sur les équipements et les installations exploitées et organisées sous forme de systèmes interconnectés, communicants et convergents, de technologie numérique, des secteurs grand-public, professionnels et industriels.
- BTS SN option B (niveau 5)

Depuis le 8 janvier 2019, la nomenclature des certifications professionnelles a changé.

Dorénavant les niveaux de formations iront du niveau 1 le plus bas au niveau 8 le plus haut.

Seul le niveau 4 (Ex niveau IV du baccalauréat) reste inchangé. De ce fait notre CTM de niveau V devient un diplôme de niveau 3 et le BTS SN de niveau III devient niveau 5

Nomenclature de 1969	Nouveau cadre national
Niveau V	Niveau 3 CAP/BEP
Niveau IV (BAC)	Niveau 4 BACCALAUREAT
Niveau III	Niveau 5 BTS/DUT
Niveau II	Niveau 6 LICENCE
Niveau I	Niveau 7 MAITRISE / INGENIEUR
-	Niveau 8 DOCTORAT

Formation initiale par l'alternance (apprentissage et professionnalisation)

La branche professionnelle dispose toujours de 3 formations inscrites au RNCP :

- **TSEC** (Technicien Service de l'Electroménager Connecté) du CFA DUCRETET
- **TSMC** (Technicien Service de la Maison Connectée) du CFA DUCRETET
- **Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile** fait par l'AFPA

CTM-IDAVE (CFA des Chambres de Métiers ou AFPA) (2010)

Certificat Technique des Métiers Installateur-Dépanneur Audio-Vidéo – Electroménager, est complètement abandonné et n'est plus actif au RNCP depuis le 30 janvier 2020

2022 : L'enquête d'opportunité et de faisabilité réalisée par le CPPO^(Glossaire), suite à la demande de FEDELEC en CPNEFP^(Glossaire), a abouti aux démarches de création d'un **titre à finalité professionnelle** pour le métier de Technicien réparateur en électroménager et multimédia. Le référentiel de ce nouveau titre est en cours d'élaboration. Malgré l'urgence, cette formation ne pourra sans doute pas démarrer avant septembre 2023.

FEDELEC, avec un fort appui de plusieurs industriels de l'électronique, a fait la demande que la réparation « au composant » soit à nouveau intégrée dans ce référentiel.

Proposition est également faite d'une mention complémentaire à BAC+ 1 comprenant 3 modules : électronique, cybersécurité et réseau.

Le nouveau référentiel du BTS SN sera plus orienté vers l'électronique, la fabrication et la maintenance de cartes électroniques.

CFA Eugène Ducretet :

Le Réseau DUCRETET, spécialiste des métiers de l'environnement connecté, créé en 1992 par FEDELEC et THOMSON, a acquis une solide expérience de la formation professionnelle aux métiers du commerce, des services et de la technique. Son offre de formation couvre les domaines des réseaux Très Haut Débit, de la Fibre Optique, du Multimédia, de l'électroménager, du smart home et de la smart city.

Au-delà du confort de vie dans l'habitat, les métiers des services à la personne sont également concernés par les enjeux du maintien à domicile grâce aux environnements connectés.

Gilles SAINT-DIDIER nous représente au Conseil d'Administration et assure nos relations privilégiées avec le réseau Ducretet.

Le Réseau DUCRETET, partenaire de la performance des entreprises, accompagne les besoins de formation des entreprises au travers de dispositifs de formation **Inter, Intra ou sur mesure**.

Chaque programme de formation peut être adapté selon les besoins des compétences à construire au cœur de l'entreprise.

Les différents dispositifs de formation, **apprentissage, professionnalisation, PRO A, AFEST, CPF de transition et POE**, permettent de trouver les solutions du financement auprès des différents OPCO.

La pédagogie active est au cœur de nos dispositifs avec la **FOAD**, la mise en situation pratique en centre et en entreprise avec l'**AFEST** (Actions de Formation En Situation de Travail) ou au travers de solutions **Blended Learning** (Mélange d'Apprentissage).

Le Réseau DUCRETET propose également des programmes individualisés dans le cadre de l'utilisation du CPF des salariés.

Suite de ces fondamentaux sur le site www.fedelec.fr

Chapitre 4

ELECTRONIQUE : EMPLOI ET FORMATION

Actualités

1 – LA FORMATION INITIALE

Formation initiale des réparateurs électronique et électroménager

Diplômes de l'Education nationale

BEP SN (niveau 3) → Option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques (ARED)

<https://eduscol.education.fr/sti/formations/bep/bep-systemes-numeriques#presentation>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26341/>

***BAC PRO CIEL** (niveau 4) → Pôle « Réalisation et maintenance de produits électroniques

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047295318>

Mention complémentaire : Production et Réparation de produits Électroniques (niveau 4)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047281984>

***BTS CIEL** (niveau 5) → Option B : Électronique et réseaux

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000047226070>

Formations qualifiantes (en alternance ou apprentissage)

***CQP** Technicien réparateur en électroménager et multimédia (niveau 3) pas encore enregistré au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)

https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000047137229/

***TSEC** Technicien Services de l'Electroménager Connecté (niveau 4)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37263/>

***RC3E** Réparateur Conseil d'Équipements Electriques et Electroniques (niveau 4)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37265/>

AFPA : Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile (niveau 4)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34138/>

***GSM Master** : Réparateur, Réparatrice de produits nomades (niveau 4)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37416/>

<https://www.gsmmaster.fr/index.php?page=formations>

**nouveau*

La réforme de la formation se poursuit

Depuis début 2022, ce sont les **Urssaf** et les caisses de la **MSA** - et non plus les opérateurs de compétences (**OPCO**) - qui sont chargées de **collecter mensuellement les contributions de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage**, versées par

tous les employeurs redevables pour financer la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Les sommes collectées par l'Urssaf et la MSA sont ensuite centralisées par **France Compétences** qui les répartit entre les opérateurs, en fonction de leurs missions.

Elle s'inscrit dans une dynamique qui tend progressivement à faire de l'Urssaf (pour le régime général) et de la MSA (pour le régime agricole) l'interlocuteur des employeurs pour la plus grande partie de leurs cotisations. De même, l'utilisation de la **déclaration sociale nominative (DSN)** contribue à simplifier le dépôt des déclarations et le paiement desdites contributions.

Nous pouvons nous réjouir du retour, en 2023, de l'étude des composants et de la réparation au composant

Les délégués FEDELEC ont pleinement joué leur rôle en 2022 pour qu'elle soit inscrite dans quatre des formations présentes dans la liste au-dessus, qui accueilleront leurs premiers étudiants en 2023 :

- Le **BAC Pro CIEL** (Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique). Il est le résultat d'une révision, au Ministère de l'Education Nationale, du BAC Pro SN qui ne répondait pas aux besoins des professionnels de la réparation.
- Avec sa **Mention complémentaire** « Production et Réparation de produits Electroniques » qui répond aux besoins pour les interventions sur les produits EEE.
- Le **CQP** Technicien réparateur en électroménager et multimédia
- Le **RC3E** Réparateur Conseil d'Equipements Electriques et Electroniques

CFA DUCRETET

Le Réseau Ducretet a maintenant 3 CFA (Bordeaux – Lyon – Paris) et 15 écoles partenaires présentes sur l'ensemble du territoire français.

Le CFA Ducretet, a toujours eu à cœur de concevoir des programmes de formation en phase avec les préoccupations et les besoins des entreprises. Il apparaît fondamental de former des apprenants qui seront en capacité d'être immédiatement opérationnels et donc employables pour répondre aux besoins de nos structures exigeantes.

Depuis peu, le CFA propose également un module de formation sur les bornes IRVE pour véhicules électriques, qui constituent un sujet d'avenir.

Sur le thème de l'infrastructure numérique, les CFA et écoles partenaires forment à des compétences très techniques, mais Ducretet va rapidement proposer des parcours de formation sur l'informatique plus orientée « terrain », notamment à la prise en main de box internet ou d'ordinateur chez le particulier et plus précisément auprès d'une population « senior ». Les marchés liés au maintien à domicile pour les personnes âgées seront croissants. Et c'est sans compter sur la maison connectée et toute la maintenance qui sera être nécessaire autour de ces sujets.

Le réseau Ducretet est aussi précurseur sur les métiers de la réparation. Nous savons que les besoins sur le marché de l'emploi sont immenses surtout depuis la promulgation de la loi anti-gaspillage en faveur de l'économie circulaire. Le CFA a donc conçu des parcours de formation très opérationnels et diplômants permettant de former les techniciens SAV de demain avec le RC3E (Réparateur Conseil d'Equipement Electrique et Electronique).

2 – LA PROMOTION DE NOS METIERS AUPRES DES JEUNES

Voir fondamentaux

3 – FORMATION CONTINUE

CHEFS D'ENTREPRISES

FAFCEA - (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales)
(voir chapitre 1- INTERPROFESSIONNEL)

CREDIT D'IMPOTS

(voir chapitre 1- INTERPROFESSIONNEL)

SALARIES

Rappel : depuis janvier 2022, la certification « Qualiopi » est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions de formation, de bilans de compétences, etc.

FEDELEC s'interroge et interpelle officiellement certains constructeurs qui ont fait le choix de ne pas être labellisés Qualiopi.

A noter qu'Electrolux n'a pas engagé de démarche de certification QUALIOPi, **il n'est donc pas possible aux salariés d'obtenir le financement des formations dispensées par Electrolux.**

Whirlpool commence le processus et pense obtenir la labellisation QUALIOPi au cours du second semestre 2023. MIELE est en pleine réflexion.

On pourrait espérer, à l'heure du « fonds réparation », que les constructeurs EEE développent les formations techniques présentielle afin de répondre aux attentes des réparateurs. Pour rappel ces formations ont été stoppées pendant le Covid et tardent à reprendre.

L'OPCOMMERCE

Dans le cadre du développement des compétences des entreprises de moins de 11 salariés au 1^{er} janvier 2023 la prise en charge des coûts pédagogiques est plafonnée à 3000 € /an par entreprise pour les moins de 11 salariés et 4000 € pour les 11 à 49 salariés.

Suite à une surconsommation, le budget serait ramené au 1er Mai à 1200 € quelque soit l'effectif.

Par ailleurs, la prise en charge des CQP de la branche a été portée de 20 € à 22 €/h.

L'OPCOMMERCE prend en charge le financement des salariés inscrits aux stages « Bornes de recharge pour véhicule électrique IRVE niveau 1 et 2 » et « Froid-Climatisation » pour les entreprises qui souhaitent s'orienter vers ces nouvelles activités.

4 – RESEAU FEDELEC

Pour rappel :

FEDELEC continue à aider les entreprises qui le souhaitent, en s'occupant de la saisie des demandes de prise en charge auprès de l'Opcommerce.

FEDELEC accompagne les artisans et les salariés dans leur démarche de formation continue.

FEDELEC reste en alerte pour proposer des formations qui permettent aux entreprises d'acquérir de nouvelles compétences et répondre ainsi à la technicité toujours croissante exigée par leurs métiers.

5 – LE PARITARISME – LE DIALOGUE SOCIAL

CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation)

La CPNEFP est une instance paritaire qui relève de la convention collective de la branche.

Elle remplit 4 missions principales :

- le suivi de l'évolution de l'emploi, des métiers et des qualifications dans la branche,
- le développement de la certification pour les salariés de la branche (création de CQP notamment),
- la promotion de la formation professionnelle de la branche,
- le pilotage des fonds de la formation (suivi des budgets, validation des critères de prise en charge).

Dans cette instance paritaire, FEDELEC dispose de deux sièges et donc de deux voix.

FEDELEC assure historiquement le secrétariat de la CPNEFP. Pour l'année 2023, elle est en outre chargée de la Vice-présidence de la commission.

De septembre 2022 à juin 2023, la CPNEFP se sera réunie 10 fois, soit une fois par mois.

Hormis les sujets qui relèvent de ses missions fondamentales, la CPNEFP a principalement traité des projets suivants :

- Création d'un CQP de technicien réparateur en électroménager et multimédia (TREM) : élaboration des référentiels de formation et d'évaluation, organisation du fonctionnement des jurys, lancement d'un appel d'offre auprès des organismes de formation, audition et sélection des organismes de formation candidats, lancement des premières promotions (à venir),
- Promotion des métiers de la branche : refonte et enrichissement du site de la branche, présence sur les réseaux sociaux, élaboration de vidéos-métiers sur 5 métiers en tension (en cours), ...
- Définition des nouvelles prises en charge des contrats d'apprentissage (budgets alloués au financement des contrats d'apprentissage sous le contrôle de France Compétences),
- Désignation et mise en place des jurys de la formation au CQP vendeur-conseil TEM (Téléphonie, Electroménager, Multimédia),
- Participation à différents projets proposés par l'Opcommerce au niveau interbranche : études ciblées sur l'emploi et la formation, offre de services en ligne pour les entreprises, GPEC

territoriale, POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective), Pro A (en faveur de la reconversion des salariés), etc.,

- Suivi des entreprises en liquidation judiciaire et des demandes de reclassement pour leurs salariés.

Pour mémoire, FEDELEC est également représentée dans les instances paritaires suivantes :

- SPP (Section Paritaire Professionnelle) : suivi et fléchage des fonds de la formation attribués à la branche et définition des critères de prise en charge,

- CPPO (Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire des métiers) : pilotage des projets de promotion des métiers (vidéos métiers, réseaux sociaux dédiés à la branche, études interbranches dédiées au commerce)

- CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) : négociation et gestion de la convention collective audio-électro (salaires minima, dialogue social, qualité de vie au travail, épargne salariale, ...)

- CPIB (Commission Paritaire Inter Branches) : négociation du rapprochement et de la fusion des conventions collectives audio-électro et ameublement (classification des emplois, harmonisation des accords de prévoyance, de complémentaire santé, de handicap, ...)

CPPO (Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire)

La CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation) définit le programme de travail et valide les résultats de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications de son instance, le CPPO.

Cette instance a la charge de la réalisation des études décidées par la CPNEFP afin d'observer et d'analyser la situation de la branche eu égard aux et à leurs évolutions.

En fin d'année 2022, la CPNEFP a validé le projet de réalisation de vidéos métiers afin de promouvoir ceux de notre branche professionnelle.

Le 28 septembre 2022, le CPPO a auditionné les prestataires retenus par la CPNEFP pour la réalisation de ces vidéos.

Les vidéos auront pour objectifs de promouvoir les métiers de la branche auprès des jeunes dans le cadre de l'orientation professionnelle mais aussi de promouvoir l'alternance grâce aux témoignages de jeunes professionnels. Le public visé étant les collégiens, lycéens, étudiants et leurs parents.

Les vidéos seront réalisées pour les métiers suivants :

- Technicien SAV
- Technicien multimédia
- Livreur installateur
- Cuisiniste
- Installateur fibre optique

Quatre prestataires ont présenté leur dossier pour ce projet, et c'est la société **WILBI** qui a été retenue.

Le prestataire a sollicité le CPPO afin qu'il lui fournisse des coordonnées de jeunes profils, qu'il se chargera de contacter afin d'organiser un tournage.

FEDELEC a proposé de se tourner vers le CFA DUCRETET pour ce faire.

Le prochain état d'avancement de ce projet aura lieu lors du CPPO du 27 juin 2023.

RAPPROCHEMENT DES BRANCHES

On constate de nombreux freins concernant le rapprochement des 2 branches.
Le travail des classifications est très long compte tenu de l'ambiance tendue avec les différents syndicats de salariés.

Cela pourrait se terminer par une convention globale avec des annexes sur la classification et les salaires

FINANCEMENT DU PARITARISME

Pour rappel FEDELEC a été déclarée de nouveau représentative suite à la deuxième « pesée » menée par le ministère en 2019 et 2020.

FEDELEC représente environ 50 % des entreprises de la branche et lui permet d'obtenir 2 sièges sur 5 dans les tours de tables paritaires.

En corollaire FEDELEC bénéficie d'une partie de la collecte du financement du paritarisme auprès de la branche commerce et service.

Avec le rapprochement de la branche « ameublement » une collecte complémentaire s'est mise en place.

FEDELEC, qui participe à ces travaux de rapprochement, bénéficie également, mais à moindre mesure, des sommes collectées dans cette branche.

TPAR : ELECTRONIQUE EMPLOI ET FORMATION

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

TPAR	AG2R	Contrat prévoyance	Branchez vous santé
"	"	Culture branches	Renforcer la prévention de la santé au travail
"	"	Absentéisme	enquête
TPAR	FORMATION INITIALE	DUCRETET	Fête ses 30 ans
	"	DUCRETET	Les Métiers de la réparation
	"	EDITO	de Gilles Saint-Didier
	"	DIPLÔME	Nouvelles mentions
	"	DIPLÔME	Mention Ciel par "l'usine nouvelle"
TPAR	FORMATION CONTINUE	OPCOMMERCE	GPECT Territoriales branches commerce
TPAR	PARITARISME	Rapport de branche	septembre 2022 sur données 2021

CHAPITRE
5

ÉLECTRICITÉ COMMERCE ET PARTENARIATS

Préfixe numérique : ECOM

Tout savoir sur la CNLE



Lors du congrès FAITS D'ELEC de Bordeaux, Philippe Mariotti, Responsable des relations avec les partenaires institutionnels, a présenté l'historique, les missions et l'organisation de la Commission Nationale de Liaison avec EDF.

La CNLE est un lieu de rencontres privilégié entre EDF et la filière. Comment et pourquoi a-t-elle été créée ? Quelles évolutions a-t-elle connues ?

Un peu d'histoire...

Tout commence au milieu des années 1980 : un **protocole du 14 novembre 1985** régissant les relations entre EDF et les professionnels de la filière électrique amène à la création de la CNLE (Commission Nationale de Liaison Electrique). En sont membres les organisations professionnelles de la filière électricité : FEDELEC, FFIE, SERCE, SNEFCCA, FNAS, FGME, GIFAM, Syndicat de l'Eclairage, UNA3E-CAPEB.

La CNLE se réunit deux fois par an. **Ses objectifs** : d'une part, promouvoir la vente, l'installation et la maintenance des installations électriques ; d'autre part, définir les grandes lignes des accords de coopération entre EDF et les professionnels. La CNLE a un rôle de concertation et de propositions en matière d'actions et de moyens à mettre en œuvre.



Si nécessaire, **des commissions spécialisées** à effectif limité peuvent être créées, telles que la Commission Installateurs ou la Commission des Procédures.

Parallèlement est mise en place une **CLLE (Commission Locale de Liaison Electrique)** au niveau de chaque centre de distribution EDF (c'est la maille « départementale »). Son rôle est identique à celui de la CNLE.

Chaque CLLL se réunit au moins une fois par an, et plus si cela s'avère nécessaire. Elle informe la CNLE des projets les plus importants.

Des évolutions

Au cours des années, la CNLE a connu plusieurs changements notables.

En 2000, avec la loi de modernisation du service public de l'électricité et du gaz, et pour tenir compte des évolutions du marché de l'électricité (ouverture à la concurrence, fin du principe de spécialité), la CNLE devient la Commission Nationale de Liaison avec EDF (et non plus Electricité), recentrant ainsi la vocation de cette instance sur les relations d'EDF avec la filière. Les unions des chauffagistes-génie climatique de la CAPEB et de la FFB (UNA-CPC CAPEB et UCF-FFB) participent désormais à la CNLE. La déclinaison locale est la CLLL, Commission Locale de Liaison avec EDF.

En 2006, avec la séparation des activités du commercialisateur et du distributeur, les CNLE et CLLL restent de la responsabilité d'EDF, commercialisateur. Le distributeur EDF Réseau de distribution, qui deviendra en 2008 ERDF puis en 2016 Enedis, crée le comité Séquelec (sécurité, qualité), accompagné de ses déclinaisons régionales.

Au niveau national, subsistent alors :

- La Commission Installateurs, lieu d'échange avec les installateurs électriciens-climaticiens sur les offres EDF et les modalités de partenariat sur le marché de masse. Les unions des chauffagistes-génie climatique de la CAPEB et de la FFB (CAPEB UNA CPC et UCF-FFB) y participent désormais.
- La Commission Procédures, chargée de prévoir les modalités de fonctionnement de la CNLE, de ses Commissions et des instances locales. Elle se réunit selon les besoins.

Enfin, en 2007, les CRLE, **Commissions Régionales de Liaison avec EDF**, se substituent aux CLLL.

Qui participe à la CNLE aujourd'hui ?

Installateurs électriciens :
FEDELEC, FFIE, UNA3E

Chauffage climatisation :
CAPEB, UMGSCCP-FFB

Distributeurs :
COEDIS

Le GROUPE MULLER devient intuitis



Aujourd'hui, le GROUPE MULLER doit répondre à de nouveaux défis et pas des moindres : la crise sanitaire, avec à la fois un challenge industriel à relever et un confort intérieur à repenser ; le réchauffement climatique, qui impose de nouveaux comportements ; le conflit aux frontières de l'Europe, qui impacte la politique énergétique des États et les conditions d'approvisionnements. Pour toutes ces raisons, le GROUPE MULLER se transforme et devient aujourd'hui intuitis.

À l'heure du défi de la sobriété énergétique

Le respect de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques sont devenus primordiaux. Que ce soit au bureau, au sein d'une usine ou encore chez soi, le confort thermique est devenu une priorité. Allier la réduction de la consommation énergétique à ce confort est un challenge que les particuliers comme les professionnels se doivent de relever pour faire face à l'enjeu planétaire de sobriété énergétique.

Depuis plus de 70 ans, le GROUPE MULLER anticipe les grandes transitions sociétales et environnementales au nom du confort pour tous. C'est pour répondre à ces grands défis, plus que jamais d'actualité, que le GROUPE MULLER et ses marques professionnelles AIRELEC, APPLIMO, AUER, CAMPA, FRANCE ENERGIE, MULLER INTUITIV, NOIROT deviennent intuitis : la nouvelle marque du confort thermique qui offre des solutions globales de chauffage.

" intuitis : un seul nom pour se transformer et simplifier l'offre "

Au-delà d'un nom, intuitis incarne la transformation du GROUPE MULLER qui se traduit par la simplification de son organisation, une nouvelle dynamique commerciale et marketing, un renforcement de l'outil industriel et la rationalisation de ses marques.

Cette transformation participe au développement de l'emploi et des savoir-faire dans le groupe. Pour accompagner ses ambitions, intuitis recrute en effet 200 nouveaux collaborateurs en CDI en 2022.



Lancement de la nouvelle identité le 9 septembre 2022

2

PROFESSION ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN - N°23-7. DIGITAL

SYNTHÈSE ÉTUDE PROMOTELEC / SOCIOVISION

Les métamorphoses de l'électricité : De symbole du progrès matériel à acteur de la transition énergétique



À l'occasion de ses 60 ans, l'association Promotelec a réalisé avec Sociovision une étude sur l'impact des innovations électriques depuis les années 1960 et les transformations de la maison qui en résultent. Réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 individus âgés de 18 à 75 ans, l'enquête s'est déroulée en ligne du 26 au 29 juillet 2022.

Les répondants étaient répartis en 4 groupes d'âge : génération réseaux sociaux, entre 15 et 30 ans ; génération mondialisation, entre 31 et 45 ans ; génération crises, entre 46 et 60 ans ; génération baby-boom, plus de 60 ans. Pour chacun d'entre eux, des questions ont été posées sur « hier » (leur vision de l'évolution de l'utilisation électrique depuis 1960), « aujourd'hui » (les appareils électriques dans leurs vies quotidiennes, leur vision de la sobriété énergétique, les travaux de rénovation énergétique envisagés, la notion de bas carbone) et « demain » (la maison du futur, la maîtrise de la consommation électrique). Voici une synthèse de leurs réponses.

La machine à laver, le smartphone et le réfrigérateur sont les appareils électriques qui ont le plus marqué la société depuis 60 ans

Dans le cœur des Français, la machine à laver, le smartphone et le réfrigérateur sont les symboles les plus marquants de l'histoire de la société de consommation.

Interrogés sur les équipements électriques qui ont apporté le plus de progrès à leur vie au cours des 60 dernières années, les Français distinguent trois innovations sur une liste de 36 : la machine à laver (36%), le smartphone (32%) et le réfrigérateur (29%). On peut y ajouter l'ordinateur qui recueille un quart des suffrages. La télévision, le lave-vaisselle, le four à micro-onde, l'aspirateur ou le vélo électrique sont loin derrière au classement.

S'il existe un consensus dans la population sur le trio de tête, certains appareils représentent de véritables marqueurs pour certaines générations. Ainsi, les moins de 30 ans ont tendance à souligner davantage que le reste de la population la contribution de la voiture électrique, des panneaux photovoltaïques ou du robot de cuisine au progrès social. Les plus de 45 ans citent plus souvent l'ordinateur. Et les baby-boomers insistent sur le rôle historique du congélateur dans les progrès des modes de vie.

Au fil des décennies, les appareils électriques sont ainsi devenus indispensables au quotidien des Français. 85% des personnes interrogées reconnaissent qu'elles ne pourraient pas s'en passer. C'est le cas notamment du réfrigérateur (83%), de la machine à laver (77%), et du smartphone (71%). Ce dernier s'impose comme le premier objet indispensable pour les jeunes de moins de 30 ans qui sont 90% à le citer en premier.

Introduits plus récemment sur le marché, les objets connectés n'ont pas encore convaincu la majorité des Français, même s'ils séduisent une partie de la jeunesse. 46% des personnes interrogées déclarent « apprécier les appareils électriques qui intègrent des technologies connectées ». Les plus jeunes sont nettement plus enthousiastes puisque 70% des moins de 30 ans disent les apprécier.



2

PROFESSION ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN - N°23-2. DIGITAL

Formations professionnelles

Montez en compétences avec Hager explore

Devenez acteur de votre montée en compétences et développez votre activité, avec l'organisme de formation du groupe Hager! Nous vous proposons des formations adaptées à tous les niveaux débutant, confirmé et expert. Valorisez votre savoir-faire et maîtrisez de nouvelles opportunités de business: bornes de charge électriques, maison connectée, sécurité, etc.

Contactez nous!

La formation où je veux, quand je veux.

En présentiel ou à distance, en mode collaboratif ou individuel, sur votre ordinateur ou même sur votre smartphone, Hager explore vous propose des parcours 100% personnalisables. Inter, intra, sur-mesure, blended learning, coaching terrain.

Pour aller plus loin, focus sur nos formations 100% digitales.

C'est se former sans se déplacer tout en continuant à développer son expertise. Classes virtuelles, e-learning, webinaires et conférences en ligne.

Construisez votre formation

0 810 207 207 Service 0,06 € / min hors appel

Composez le 3.

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site hager.fr/formation

Hager explore

2

PROFESSION ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN - N°23-2. DIGITAL

En quoi l'ASEC peut vous être utile



L'Association Sécurité Électrique et Conformité (ASEC), dont FEDELEC est membre, a été créée en 2008 par des organismes, des industriels et des entreprises du monde de l'installation électrique. Elle contribue à éliminer les produits d'équipement électrique avec risques graves ou non conformes commercialisés sur le marché français.

L'ASEC vise à garantir un marché des équipements électriques sûr, sain et loyal. Ses objectifs : assurer la sécurité des biens et des utilisateurs d'équipements électriques ; contribuer à enrayer la prolifération des appareils électriques présentant des risques graves pour les consommateurs ; contribuer à renforcer les actions des autorités de surveillance du marché.

Un processus rigoureux

L'ASEC applique un processus rigoureux pour détecter et valider les risques graves liés à certains produits électriques, puis mettre en œuvre les actions qui en découlent vis-à-vis des consommateurs, des professionnels et des pouvoirs publics, dans le respect du droit de la concurrence. Ce processus en trois temps (voir schéma ci-dessous) comprend d'abord une phase de détection à partir d'un échantillonnage de produits. Vient ensuite une phase d'analyse des produits prélevés (expertise technique, tests, évaluations des risques) débouchant sur la mise en place d'actions de surveillance, de sensibilisation et de communication. L'association intervient pour les secteurs résidentiel, tertiaire et industrie dans les multiples canaux d'approvisionnement des équipements : distribution professionnelle, grandes surfaces de bricolage, vente à distance, sites web marchands et plateformes e-Commerce. Les équipements électriques ciblés sont les appareils de protection (disjoncteurs et interrupteurs différentiels), les appareillages d'installation (interrupteurs, prises de courant) et les automatismes (disjoncteurs moteur, relais thermiques, contacteurs).



Une méthode bien rodée



- Tous appareils accessibles sur le marché / Tous canaux
- Echantillonnage sur initiative ASEC
- 1^{er} filtre = marque de conformité
- Expertise technique
- Tests par laboratoire accrédité
- Évaluation du risque via le site web de la Commission Européenne : Risk Assessment Guidelines
- Transfert aux autorités de surveillance de marché ou au LCIE
- Sensibilisation des acteurs
- Communication, information

8

PROFESSION ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN - N°23-8. DIGITAL



ÉLECTRICITÉ - COMMERCE ET PARTENARIAT

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

SOMMAIRE

1	-	EDF – Partenariat institutionnel.....	
2	-	Convention EDF-FEDELEC	
3	-	EDF – les partenariats commerciaux	
4	-	AUTRES COMMERCIALISATEURS, ouverture des marchés	
5	-	DISTRIBUTEURS DE MATERIELS	
6	-	GROUPEMENTS D'ACHATS	
7	-	CONSTRUCTEURS DE MATERIELS	
8	-	NOUVEAUX MARCHES	
9	-	PROMOTELEC.....	
10	-	AUTRES PARTENARIATS	
11	-	COMMERCE EN LIGNE NOUVEAUX COMMERCES	

**Retrouvez toutes les annexes
et Fondamentaux sur le site www.fedelec.fr
avec le Fédé-rations**

5.1 – EDF : PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

NE PAS CONFONDRE EDF et ENEDIS-ERDF ?

Il existait, historiquement, plusieurs niveaux de concertation entre EDF et les installateurs, que ce soit au niveau national ou au niveau local.

Avec l'ouverture des marchés Il y-a maintenant :

- EDF le producteur (centrales) et le commercialisateur (électricité, gaz, services...)
- RTE le transporteur « haute tension »
- ERDF/ ENEDIS, le distributeur qui distribue aussi bien pour EDF que pour ses concurrents (GDF, Poweo...)

Officiellement les pouvoirs publics ont voulu renforcer le découplage EDF/ ERDF-ENEDIS pour qu'EDF ne soit pas favorisé. En pratique EDF ne perd QUE très progressivement sa part de marché (88 % depuis l'ouverture en 2007 pour les particuliers), par contre certains de nos clients sont perdus et des difficultés demeurent depuis 2007.

La situation a donc évolué :

- la concertation sur les dossiers techniques est organisée avec ENEDIS-ERDF (voir notamment le chapitre SEQUELEC dans le rapport « technique »,
- la concertation commerciale est entretenue avec EDF, notamment EDF « partenaire ».

Beaucoup des sujets que les clients ou les installateurs classent comme « EDF » sont en fait des sujets de raccordement donc « ENEDIS-ERDF » notamment :

- les difficultés de raccordement
- le remplacement des disjoncteurs ou des compteurs
- les travaux sur les dérivations

Pour aider chacun à cette distinction ces sujets sont traités dans le rapport « ELECTRICITE TECHNIQUE »

COMITES DE LIAISON

Il existe différents niveaux de concertation entre EDF et les installateurs.

CNLE : Comité National de Liaison Electricité

Ce comité regroupait les acteurs de la filière électrique:

E: EDF

D: Distributeurs de matériel électrique et électronique (dont FEDELEC tronic)

F: Fabricants et installateurs de Froid

I : Installateurs électriciens (dont FEDELEC élec)

EDF a imposé son élargissement à ses nouvelles activités (gaz) avec l'ouverture des marchés.

Il se réunit environ 2 fois par an, l'essentiel des travaux étant consacré à la communication sur les actions EDF en cours ou en projet : les offres de services EDF, les dispositifs partenariaux, les sujets d'actualité sur l'électricité et le génie climatique, l'efficacité énergétique, les CEE, la réglementation.

CRLE : Comité Régionaux de Liaison Electricité

Les comités historiques au niveau local ont été remplacés par des comités régionaux.

Les réunions en région, connaissent une fréquentation irrégulière, en théorie 2 fois par an, sur les 12 nouvelles régions administratives. Elles se tiennent après la CNLE.

Dans certains départements ce sont des régies qui distribuent et commercialisent. Elles ne s'alignent pas sur les grandes opérations commerciales d'EDF. Elles ont peu d'activité dans le secteur diffus, dans la chasse au « cumac » et CEE.

Cumac : unité d'économie d'énergie cumulée sur la durée de vie d'un produit, c'est la base d'un système de pénalités qui incite les commercialisateurs de l'énergie à faire faire des économies à leurs clients.

ROLES

Même et surtout si elles semblent se répéter, il convient de redire encore nos revendications

Le rôle de la CNLE est toujours à réaffirmer devant la possibilité de voir cette instance s'arrêter.

L'actualité est parfois faible et les différents participants peuvent se lasser.

Nous notons nous-mêmes un certain découragement de nos délégations.

Lorsqu'une initiative nous pose problème il n'y a pas toujours de changement ou de modération rapide par EDF. Il n'y a parfois qu'une reformulation des justifications.

Les délais sont longs pour obtenir une régulation comme par exemple l'arrêt de certaines offres qui concurrencent nos entreprises (offre travaux...).

Pourtant les actualités et « diversifications qui se succèdent nous rappellent que les dérives qui ont conduit au protocole de 1947, fondateur des comités de liaisons, ne sont pas loin.

Nous devons rappeler à tous les partenaires de la filière électrique la nécessaire coopération liée à la position plus que dominante d'EDF sur notre segment de clientèle.

Une prise de position est toujours impérative d'autant plus que FEDELEC représente bien tous les distributeurs finaux de matériel : installateurs et commerçants. Nous sommes présents en CNLE à ces deux titres.

Suite de ces fondamentaux sur le site www.fedelec.fr

Chapitre 5

ELECTRICITE : COMMERCE ET PARTENARIAT

Actualités

CONJONCTURE

Lors des réunions en commissions et en régions il n'a pas été constaté de variation notable de l'activité.

La chute des logements neufs affecte peu la population des TPE. Le recul du marché individuel au coup par coup a eu cette incidence.

Du côté du petit tertiaire on note une stabilisation après la reprise post COVID.

Des difficultés d'approvisionnement perdurent et allongent toujours les fins de chantiers.

Les hausses de prix ne sont pas toujours reportables en l'état auprès des clients ou dans les contrats.

Mais les augmentations du matériel et des salaires, imposent de revoir nos devis.

Les réunions de professionnels doivent de nouveau être des lieux d'échange entre collègue sur leurs expériences respectives.

1 - EDF

PARTENARIAT

La convention EDF/ FEDELEC reste annuelle malgré nos propositions de repasser à 3 ans.

Elle soutient la revue, le Congrès, le Championnat des Apprentis.

Pour 2023, nous restons sur un accompagnement stabilisé mais en retrait.

Nous avons rappelé que notre fédération est le seul allié du côté des installateurs et distributeurs, entièrement libre et sans contraintes des autres sources d'énergie.

Nos collègues d'autres organisations « d'électriciens » sont de fait sous la gouverne de groupement du bâtiment mixant le gaz ou le pétrole et de groupes de services aux collectivités incluant les concurrents directs d'EDF

A contrario, FEDELEC continue de soutenir toutes les actions de coopérations et de développement des usages de l'électricité notamment pour le chauffage.

Pour le sourire, nous redirons que l'EDF ne reconnaît pas ses vrais alliés de l' »OTAN « : Organisation Tacite des Alliés du Nucléaire.

Nous sommes contraints de limiter nos moyens de relais vers les installateurs pour leur faire partager les opportunités des offres EDF.

IZY BY EDF

Suite aux nombreuses interventions de nos délégués, dont Yves LORCH en tête, certaines améliorations se sont fait jour comme l'amélioration des livraisons.

Mais les retours des installateurs concernant les « chantiers » proposés se sont toujours pas au beau fixe.

Rappelons nos objections qui demeurent :

Les petites interventions ont des prix trop bas.

Les « techniciens » en ligne chargé de valider les devis ont des compétences parfois limitées face aux réalités des chantiers.

Le faible nombre des installateurs entraîne toujours des propositions d'interventions éloignées et donc coûteuses.

Les intermédiaires fournissent le matériel d'où une perte de marge importante.

En tant que représentant des professionnels, nous avons besoin que certains tarifs soient revalorisés. Et nous demandons aussi d'être livrés par le distributeur sur le chantier ou à l'atelier.

Les types de chantiers proposés semblent être réduit à certaines spécialités (bornes, PAC, tableaux...). Les retours sur le SAV des PAC est de nouveau problématique nous ramenant à la décennie précédente.

SYNERCIEL

Comme indiqué précédemment nous ne notons plus du tout de retour de chantiers « électriques ». Ils sont tous fléchés vers IZI entre autre.

En 2022 un partenariat avec IZI a été annoncée, des demandes seraient transmises vers IZI.

CNLE

Les réunions se sont encore espacées et une seule a eu lieu à l'automne dernier, celle du printemps a été ajournée.

Rappelons :

- Que notre présence est indispensable pour tenter de réguler toutes les idées de ce quasi-monopole. Ce d'autant plus que le renchérissement de l'électricité a stoppé les pertes de part de marché d'EDF.
- Que nous devons contrarier les nouvelles offres d'EDF et de ses filiales qui viennent en concurrence de nos propres activités.
- Qu'Yves LORCH s'exprime toujours pour que nos très Petites Entreprises ne soient pas lésées et tente de faciliter les partenariats avec EDF en les rendant accessibles.

Retours des sujets évoqués :

INFOWATT APPLICATION ET BOITIER

En application du décret 2021-608 du 19/05/2021, EDF a lancé Info Watt, un service gratuit d'affichage de la consommation d'électricité en temps réel, pour les clients bénéficiaires du Chèque énergie et dont les logements sont équipés d'un compteur Linky.

Il est possible de suivre à tout moment, en temps réel, sa consommation électrique en KWh et en euro.

Sur demande, le client éligible reçoit un Pack comportant un objet connecté à installer sur le compteur Linky. Un appairage est à réaliser avec le smartphone.

NB : A l'issue de la CNLE, la brochure explicative concernant l'installation de l'objet connecté sur le compteur Linky a été modifiée, en tenant compte d'observations, faites lors de la réunion, relatives à l'information du client.

(voir présentation en annexe)

PAC : RETOUR DES CONTROLES

Le contrôle sur site des installations de pompes à chaleur (PAC) ont démarré en avril 2022.

Les contrôles par contact se déroulent bien, alors que les contrôles sur sites n'atteignent pas les résultats attendus.

Malgré une préparation et des messages à l'écosystème concernant les risques principaux pouvant affecter les contrôles sur site, les risques se sont réalisés. Au regard des objectifs fixés par les pouvoirs publics, les taux de contrôles satisfaisants sont insuffisants, les taux de contrôles non-satisfaisants sont trop importants.

Outre une joignabilité des clients bénéficiaires à améliorer, les principaux points concernant la présentation par le bénéficiaire, lors du contrôle, de la note de dimensionnement, et la question du calorifugeage des installations (y compris préexistantes).

D'autres écarts sont constatés, notamment concernant l'installation de matériel différent de celui déclaré dans les documents initiaux, la mauvaise installation de l'unité extérieure (distance au mur), la non compatibilité des émetteurs...

Ces écarts ont pour conséquence la multiplication des contrôles sur site pour atteindre les taux requis au sein des lots d'opération, le paiement retardé des primes aux clients bénéficiaires, le non-dépôt des CEE par l'obligé.

EDF a élaboré un plan d'actions axés sur les cibles bénéficiaires, professionnels et têtes de réseaux, bureaux de contrôle, filière.

Le redressement nécessite l'implication de tous les acteurs.

(voir présentation en annexe)

LES PRETS DOMOFINANCE

Compte-tenu de la situation (crise des approvisionnements, inflation, hausse des taux...) les clients ont tendance à repousser leurs projets.

Pour mémoire, durant la 4ème période CEE, Domofinance aura accompagné plus de 150 000 chantiers de rénovation.

Il est présenté la gamme d'offres de Domofinance, parmi les plus basses du marché, et bien sûr cumulables avec les aides à la rénovation, dont la Prime CEE d'EDF.

Les principaux avantages des offres Domofinance : taux parmi les plus bas du marché, possibilité de report de la première mensualité à 6 mois après la pose du matériel (aspect très apprécié par les clients), réponse sous 48h, un taux d'acceptation de 90%, financement sur le compte bancaire sous 48h00 à la fin du chantier, pas de frais de dossier, pas de changement de banque pour le client, contrat dématérialisé.

(voir présentation en annexe)

2 - PROMOTELEC

Cet organisme a fêté son 60 ème anniversaire en 2022.

La rédaction de différents guides et aides est en attente d'un recrutement éventuel.

Citons à nouveau le tome 3 pour les locaux « petits tertiaire » et des fiches pratiques.

Nous rappelons nos objections.

Nous souhaitons des ouvrages plus simples et plus court que l'on pourrait distribuer sur les chantiers et plus faciles à mettre à jour.

Les fiches pratiques sont parfois trop succinctes. Elles ne juxtaposent pas les cas neufs et anciens qui sont justement source de nombreuses erreurs pour les installateurs.

Elles dispersent aussi les réponses qu'un installateur doit connaître comme dans le cas des « blocs secours » ou il faut 3 guides pour une installation (ERP, ERT, blocs autonomes).

Enfin nous nous opposons (sans succès) aux sujets choisis pour les campagnes grand public qui ne concerne pas l'installation électrique et toute notre filière (charge de smartphone dans son bain, RSE par exemple).

L'actualité de la parution d'une enquête « équipements » concernent aussi bien les électriciens que les électroniciens de FEDELEC.

Nous recevrons avec plaisir PROMOTELEC à WHAT'S up ELEC pour nous exposer ces éléments.

Nous encourageons toujours tous nos ressortissants à utiliser les nombreux outils disponibles auprès de cette association qui « si elle n'existait pas... », «... il faudrait l'inventer ».

3 - DISTRIBUTEURS DE MATERIELS ELECTRIQUES

Cette année a continué d'être marquée par des problèmes sur les approvisionnements. Les salons côté SONEPAR n'ont pas repris, mais un salon REXEL s'est tenu.

Éléments de difficultés remontées en commissions

Les présents ont de nouveau évoqué le manque de technicien et l'absence de formation sur les produits nouveaux.

La fréquentation des agences seraient encore en baisse.

La crise a fait progresser les usages vers moins de temps en agence.

Les commandes en ligne, les livraisons sur rendez-vous, les « drive » etc., sont utilisés à l'image de la distribution grand public.

La hausse des prix est maintenant continue et les augmentations sont souvent à deux chiffres. Il faut s'organiser avec la pérennisation de ces pratiques avec la montée des cours des matières premières.

Il devient de plus en plus évident qu'il faut reporter ces hausses surtout quand elles interviennent sur des temps aussi courts.

Enfin on nous a signalé de nouveau des problèmes locaux de reprise des D3E.

Les délais de livraison important entraînent parfois des livraisons en plusieurs fois.

Il se pose alors le problème de la date effective de départ de la garantie.

Entre la sortie du distributeur et la mise en route il peut se passer plusieurs mois.

Nous ferons un nouveau point de toutes ces questions au congrès .

4 - CHAUFFAGE ELECTRIQUE

L'embellie sur le chauffage électrique s'est confirmée.

La PAC est maintenant bien acceptée par nos clients.

Mais les technologies thermodynamiques ne sont pas maîtrisées par tous.

Avec des marchés désormais pérennes notre fédération doit aider tous les professionnels à s'y convertir.

Comme l'an passé, FEDELEC devra continuer et intensifier ses partenariats pour y entraîner la plus large part possible de nos professions aussi bien électriciens qu'électroniciens.

Nous rappellerons une fois encore le rôle de nos associations comme EDEN et PROMOTELEC.

Tout ceci nous conforte dans le soutien à leur apporter.

5 - EDEN : EQUILIBRE DES ENERGIES

L'action d'EDEN se poursuit et FEDELEC y est toujours adhérente.

Nous sommes fidèles dans notre média pour relayer leurs communications et actions.

Comme chaque année maintenant, nous ferons un point de ces perspectives à WHAT'S UP ELEC avec leurs représentants.

6 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Nous continuons de déplorer le manque de moyen alloués par les grands groupes d'appareillage au développement de nos filières.

D'une part en cas de crise, ils coupent d'abord les budgets communication et de développement.

Les cycles précédents nous ont prouvé les travers de la méthode. Mais ceux qui s'étaient trompés sont partis.

D'autre part, dans ces multinationales on compare le rendement d'un chou planté en France avec un chou planté en Asie ou en Afrique.

Nous nous trouvons ainsi au cœur d'une des filières électrique les plus riche du monde mais qui n'en a plus que faire de son marché intérieur qu'elle sait quasi saturé.

FEDELEC continue néanmoins de soutenir différentes associations et groupes en y cotisant et/ou en y contribuant mais avec quelques reculs.

ONSE (Observatoire National de la Sécurité Electrique)

ASEC (Association Sécurité Electrique et Conformité)

AFNOR

Nous continuons de réclamer l'effectivité de la gratuité pour siéger dans cet organisme.
(voir les fondamentaux)

7 - MARCHES EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

PHOTOVOLTAIQUE

Des questions se posent chez nos adhérents et au niveau des contrôles, sur les notions de sécurité, de coupure d'urgence.

Tout ceci étant complexifié par le développement de l'autoconsommation.

BORNES DE RECHARGE

Même après plusieurs années de développement on reste assez étonné du faible nombre d'entreprise ayant obtenue leur qualification.

GESTION DE L'ENERGIE

Signalons notamment l'offre de VOLTALIS qui a été évoqué en réunion. Séduisante sur le papier elle reflète malheureusement la difficulté pour nos TPE de ne pas voir ces marchés captés par des plateformes. Elle illustre aussi la complexité des réglementations qui brident les innovations.

<https://www.nouvelobs.com/planete/20090719.OBS4630/indemnisation-d-edf-par-voltalis-la-cre-explique-sa-decision.html#:~:text=Pour%20cette%20r%C3%A9gularisation%20de%20l,que%20les%20fournisseurs%20d'%C3%A9nergie.>

8 - APORTEURS D'AFFAIRES

FAIR FAIR DEPANETHIC

Le positionnement de cette entité n'a pas réussi à convaincre un nombre suffisant des contacts FEDELEC.

Le partenariat n'a pas été reconduit.

9 - CONSTRUCTEURS

Nous accueillerons de nouveau à WHAT'S UP ELEC nos partenaires les plus fidèles comme HAGER et le GROUPE MULLER pour partager leur visions des opportunités qui s'offrent à nos filières.

Nous constatons à nouveau avec plaisir le retour du groupe LEGRAND en soutien à notre championnat pour les apprentis pré bac.

Les réunions de commissions ont fait remonter les difficultés liées à la pauvreté des réseaux commerciaux. Notre secteur du diffus est le premier affecté. Les liens ne se font de plus en plus qu'à distance et via le web.

Les moyens existants restants sont affectés pour la plupart vers les distributeurs qui animent des clubs ayant encore accès à des animations et/ou visites.

ECOM : COMMERCE ET PARTENARIATS**SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES**

ECOM	EDF	CNLE	Tout savoir
	"	IZY	Solutions recharges copropriétés
	"	CNLE	Retour d'expériences contrôle PAC
	"	CRLE	Flyer des missions
ECOM	CONSTRUCTEURS	MULLER	MULLER devient INTUIS
ECOM	DISTRIBUTEURS	COEDIS	Plan sobriété
		"	Annonce fusion
ECOM	INSTITUTIONNEL	GIFAM	DPE Chauffage
	"	SYCABEL	Prix des matières premières
ECOM	PARTENAIRES	ASEC	En quoi est-elle utile
	"	EDEN	Edito Brice LALONDE
	"	EDEN	EDEN MAG Février 2023
ECOM	PROMOTELEC	ETUDE	Télétravail
	"	SERVICES	Campagne RVDI
	"	ENQUETE	Enquête socio vision
ECOM	SMART ARTISAN	Services	Outils numériques
ECOM	Autres Marchés	VOLTALIS	Offre gestion de l'énergie

CHAPITRE
6

ÉLECTRICITÉ TECHNIQUE ET FORMATION

Préfixe numérique : ETEC

Partenaires



Les solutions de recharge en résidentiel collectif

Lors du congrès FEDELEC de Bordeaux, Pierre Pramayon est intervenu au nom d'Enedis sur le thème « équiper le résidentiel collectif en bornes de recharge ». Voici un extrait de son intervention.




L'équipement en résidentiel collectif est un enjeu clé pour le développement du véhicule électrique... et pour Enedis. Depuis 2020, le marché des véhicules électriques décolle et le parc devrait atteindre 17 millions de véhicules légers d'ici 2035. 90% des recharges de véhicules électriques se font à domicile¹ et près de la moitié des Français vit en immeuble. Or l'équipement du résidentiel collectif est plus compliqué et le taux de résidences équipées est encore très faible sur un marché estimé selon l'INSEE à 180 000 copropriétés de plus de 10 logements et disposant d'un parc de stationnement.

Plusieurs solutions d'équipement existent et doivent faire l'objet d'une étude comparative. Acteur de service public, Enedis accompagne toutes les démarches quelle que soit la solution choisie par la copropriété, même si, en collectif, il est préférable de penser d'abord à une solution collective.

Plusieurs solutions d'équipement existent et doivent faire l'objet d'une étude comparative. Acteur de service public, Enedis accompagne toutes les démarches quelle que soit la solution choisie par la copropriété, même si, en collectif, il est préférable de penser d'abord à une solution collective.

1. SOLUTION « CONNEXION DES BORNES DE RECHARGE AU COMPTEUR DES SERVICES GÉNÉRAUX (PARTIES COMMUNES) »
Infrastructure collective alimentée en aval des services généraux (compteur commun).
L'infrastructure collective, alimentée par le compteur des parties

L'infrastructure collective, alimentée par le compteur des parties

communes (services généraux) est composée de tableaux électriques généraux et secondaires.

La copropriété délègue à un professionnel qualifié les travaux électriques de connexion pour les copropriétaires qui souhaitent installer une borne et la gestion d'un système de pilotage coordonné des bornes de recharge.

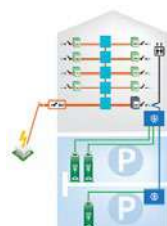
La répartition des coûts entre utilisateurs est réalisée par le syndic de copropriété grâce à des sous-compteurs certifiés ou agréés.

La copropriété peut choisir de déléguer l'ensemble du service de recharge à un opérateur qui assure dans ce cas la relève des consommations.

Cette architecture est souvent la mieux adaptée à court terme pour l'installation d'une borne individuelle d'un résident lorsque la copropriété ne souhaite pas pré-équiper le parking.

Pour accéder à la recharge, le résident paie :

- Sa borne de recharge et son installation à l'installateur ou l'opérateur.
- Un surplus de charge de copropriété correspondant à sa consommation électrique pour la recharge.
- Un abonnement / forfait mensuel de recharge à l'opérateur (le cas échéant).



1. Selon enquête BVA-Enedis/février 2021

CHAMPIONNAT FEDELEC

« Le Monde de l'Electricité »

30^{ème} Edition



Comme chaque année, s'est déroulée la finale du Championnat des Apprentis à l'ESIEE de Noisy le Grand.

A l'issue du jury fin mai, les équipes sélectionnées se sont déplacées, de toute la France pour s'affronter dans des séries de quizz, (questions techniques, professionnelles ou de culture générale). En fin de journée, les équipes gagnantes ont été nommées :

1. CFA de ARCHES (88)

Professeur : Michel LALLEMENT
Apprentis : ARNOULD Yanis, CREUSOT Adrien, ELOY Adrien, MOUROT Arthur

2. CFA de FOIX (09)

Professeur : Julien NTSATOU MOU
Apprentis : GROCHOLSKI Ludwik, JONES Edgar, HAQUE MD Armdadul, LE FUR Léo

3. CFA de TOULOUSE (31)

Professeur : Yann MATHEVON
Apprentis : BOUDOYA Gaétan, POEUF Théo, PREAUX Clément, MATHARAN Luca

Le lendemain tous ces jeunes ont été emmenés pour une visite au LinkyLab d'ENEDIS (premier centre de test de compteurs communicants en Europe).

Une présentation du Groupe ENEDIS a été donnée par le Directeur de la Formation et Pierre PRAMAYON avec une sensibilisation sur le recrutement de jeunes diplômés dans les prochaines années.

Un déjeuner pris en commun sauf pour les 3 équipes lauréates attendues à la CMA France à Paris pour la remise officielle des prix, par les sponsors partenaires et le Directeur de Formation de la CMA FRANCE Monsieur PERFETTI.



Nouveaux dossiers techniques pour le photovoltaïque

Depuis le 1^{er} mars 2023, Consuel met à la disposition des professionnels de nouveaux dossiers techniques pour les installations de production d'énergie électrique notamment photovoltaïque.

Les nouvelles versions de ces dossiers, portant la référence SC 144 A à D, prennent en compte les nouveaux matériels et configurations qui arrivent sur le marché depuis janvier 2020.

Rappel : ces dossiers techniques sont à joindre à vos Attestations de Conformité bleue et/ou violette lors de votre envoi pour demande de visa.



Mémo : Lors de l'envoi de l'Attestation de Conformité, votre dossier technique doit être accompagné du certificat de découplage de votre onduleur s'il possède un dispositif intégré. Pensez dès aujourd'hui à joindre la dernière version de ce certificat de découplage conforme à la DIN VDE0126-1 (2013-08).

Création d'un nouveau dossier technique :

Le développement de l'usage des générateurs photovoltaïques réalisés avec des modules A.C. (module PV et onduleur associé) a conduit CONSUEL à créer un nouveau dossier technique plus facile à choisir et plus facile à remplir. Le SC 144 C2.

Nouvelles versions des dossiers techniques mises à votre disposition

- Installations photovoltaïques sans protection contre les surintensités côté DC et sans stockage par batterie, hors micro-onduleurs
> SC 144 A-4
- Installations photovoltaïques avec protection contre les surintensités côté DC et sans stockage par batterie, hors micro-onduleurs
> SC 144 B-4
- Installations photovoltaïques avec stockage par batterie
> SC 144 C-4
- Installations photovoltaïques réalisées exclusivement avec micro-onduleurs sans stockage, ou avec stockage par sous-ensembles convertisseurs + batterie dont l'énergie de stockage est < 5 kWh
> SC 144 C2-1
- Installations d'énergie électrique autres que photovoltaïque
> SC 144 D-4



« Dossier



Les pompes à chaleur, un marché (calo)porteur

Avec la lutte contre le changement climatique et la prise de conscience de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pompes à chaleur sont de plus en plus d'actualité, en raison de leur efficacité énergétique et de leur faible impact environnemental. Ce marché connaît une croissance constante et requiert un nombre important de professionnels qualifiés. On fait le point.

Selon un sondage BVA publié au mois de février 2023, 12% des Français chauffent leur logement via une pompe à chaleur et 91% d'entre eux sont satisfaits de ce système de chauffage. 47% des Français non équipés d'une pompe à chaleur pourraient envisager de changer de mode de chauffage pour passer à ce procédé. La pompe à chaleur apparaît comme un système qui a de l'avenir et est appelé à se développer (66%), efficace en termes de confort thermique (65%) et qui est meilleur pour l'environnement que d'autres types de chauffage (62%).

température et la restitue à l'intérieur de l'habitation via un circuit de distribution.

Plusieurs types de PAC

Les pompes à chaleur puisent l'énergie présente dans l'air extérieur (géothermie), le sol (géothermie), ou l'eau (hydrothermie). La chaleur peut être restituée dans le logement par un réseau hydraulique, des radiateurs, un plancher chauffant, des cassettes d'air ou un système de gaines d'insufflations d'air. On caractérise ainsi différents types de pompes à chaleur : les PAC air/air, air/eau, sol/sol, sol/eau, eau/eau, eau glycolée/eau. Le premier terme qualifie la source d'énergie de la pompe à chaleur, le deuxième la façon dont elle redistribue cette énergie. Seule exception : la PAC eau glycolée/eau puise la chaleur dans le sol (grâce à des capteurs enterrés contenant de l'eau glycolée).

Chaque type de PAC répond à des besoins - et correspond à des budgets - différents.

Système réversible et production d'ecs

Les pompes à chaleur peuvent être des systèmes réversibles, capables de produire de la chaleur en hiver, mais aussi de rafraîchir le logement en été. Certains peuvent également fournir de l'eau chaude sanitaire.

Des sources d'économie mesurées par le COP

En moyenne, la pompe à chaleur permet de couvrir 100% des besoins de chauffage en consommant seulement 30% d'énergie électrique, les 70% restants étant puisés dans l'environnement. Le COP (Coefficient de Performance) sert à mesurer le rendement d'une pompe à chaleur : le COP est le rapport, en kWh, entre la quantité d'énergie produite et la quantité d'énergie utilisée. Plus le COP est élevé et plus la consommation d'énergie est faible. Actuellement, la majorité des pompes à chaleur affiche un COP compris entre 3 et 5.

Fin des lampes et tubes fluorescents en 2023 :



« faire baisser la facture d'énergie ! »

La mise sur le marché des tubes fluorescents est sur le point de s'arrêter, en application du Règlement (UE) 2019/2020 et de la directive européenne 2011/65/UE sur la réduction des substances dangereuses. Ces sources lumineuses doivent être remplacées par des lampes et luminaires plus performants. Le Syndicat de l'éclairage alerte sur ce basculement auquel il faut préparer les industriels, les opérateurs d'infrastructures, les collectivités publiques et le grand public sans attendre, sous peine d'être confronté à une pénurie. Mais si la contrainte de la fin programmée des lampes fluorescents était en fait une opportunité ?



Pour répondre à une réglementation européenne exemplaire et faire un pas de plus vers des installations plus durables, la filière de l'éclairage met un terme à la mise sur le marché des lampes présentant une moins bonne performance environnementale.



Des millions d'installations bientôt à remplacer

Dans les prochains mois et années, des centaines de millions de lampes et tubes fluorescents en fin de vie devront être remplacés. Pour trouver un équivalent, les professionnels auront le choix parmi de multiples solutions LED. Le catalogue des produits d'éclairage s'est en effet transformé pour offrir aujourd'hui un panel complet de solutions lampes et/ou luminaires.

Cette évolution est le fruit des innovations des fabricants pour répondre aux grands enjeux de l'efficacité énergétique et de la protection de l'environnement, avec toujours un triple objectif : consommer moins de ressources, réduire la facture énergétique, tout en améliorant l'usage et la qualité de la lumière.

Passer à la LED

Un remplacement systématique de vos tubes fluorescents par des tubes LED de bonne qualité permet d'économiser immédiatement jusqu'à 70% de votre facture d'électricité.

Ajoutez une gestion simple de votre installation - détection de présence et de luminosité extérieure - et vous économiserez jusqu'à 90% de cette même facture d'électricité.

Par ailleurs, la longévité des lampes LED réduit les coûts de maintenance.

1. Règlement (UE) 2019/2020 et directive européenne 2011/65/UE sur la réduction des substances dangereuses



ELECTRICITE – TECHNIQUE, RVDI, FORMATION

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédérations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

SOMMAIRE

1	-	ENEDIS - SEQUELEC.....	
2	-	SECURITE ELECTRIQUE.....	
3	-	AFNOR – NORMES – REGLEMENTS.....	
4	-	CONSUEL.....	
5	-	QUALIFICATIONS - CERTIFICATIONS.....	
6	-	RVDI – FIBRE OPTIQUE.....	
7	-	MATERIELS.....	
8	-	INDUSTRIE TERTIAIRE – E.R.P. – E. R. T.....	
9	-	FORMATION INITIALE EN ELECTRICITE.....	
10	-	FORMATION CONTINUE EN ELECTRICITE.....	

**Retrouvez toutes les annexes
et Fondamentaux sur le site www.fedelec.fr
avec le Fédérations**

SEQUELEC Comité national

SEQUELEC (Sécurité, Qualité, développement des usages de l'ELECTricité) a été créé en 1992 au travers d'un protocole entre les OPI et EDF.

À cette époque, il a paru opportun d'organiser cette instance, pour extraire les thèmes techniques des CNLE et CLLE (comités traitant en priorité des sujets institutionnels et commerciaux).

Ce Comité est tombé en sommeil en 1998, quand les thèmes à la source de sa création ont été épuisés.

A partir de 2002, la scission d'EDF en deux structures distinctes « commercialisateur » et « distributeur », l'émergence de sujets techniques de plus en plus nombreux en CNLE et CLLE ont ravivé le besoin de faire ressurgir de comité national et ses structures locales.

FEDELEC a alors milité pour rappeler à tous l'existence et les principes de cette instance. À force de conviction nous avons obtenu sa remise en route.

SEQUELEC était composé à l'origine de :

- EDF Réseau de Distribution, devenu ERDF puis ENEDIS
- Les OPI (FEDELEC, la FFIE, l'UNA3E-CAPEB et le SERCE),

Se sont greffés

- La FNCCR (collectivités concédantes et régies),
- CONSUEL.

Son objectif est de :

- renforcer les liens entre le distributeur et les installateurs en vue d'améliorer la sécurité pour les intervenants, les utilisateurs et le public ;
- promouvoir les solutions faisant progresser le niveau de qualité de la fourniture ;
- harmoniser les procédures sur l'ensemble du territoire ;
- contribuer à la satisfaction du client.

Il intervient sur tous les sujets concernant :

- les installations électriques d'EDF-Réseau de Distribution ;
- les installations électriques alimentées par EDF-Réseau de Distribution.

Il est formé de :

- un comité national qui règle les problèmes des domaines concernés et élabore des supports de communication sous la forme de fiches et de guides pratiques ;
- de comités locaux (où siègent des délégués FEDELEC) qui commentent les informations et les supports de communication adressés par le national, traitent les problèmes locaux et font remonter les questions d'ordre national.

Ce n'est pas un organisme avec une entité juridique mais une instance de concertation.

Le Comité national recense différents thèmes à traiter.

L'essentiel de son travail consiste à réaliser des fiches pratiques concernant l'interface entre la norme C14-100 et C15-100 par exemple :

- disjoncteur de branchement différentiel
- raccordement du Tarif Jaune
- protection des installations BT contre les surtensions d'origine atmosphérique
- branchement électrique provisoire (chantiers, foire...)

Des fiches Séquelec ont précisé par écrit les protocoles d'intervention ce qui devrait contribuer à améliorer et homogénéiser peu à peu les procédures locales.

Les procédures de raccordements sont toujours source de tension.

Certaines sont en vigueur, d'autres sont à actualiser et de nouvelles peuvent être créées selon les besoins exprimés.

Il existe des « Fiches » et des « Guides ».

L'actualité impose toujours de remettre à jour certaines fiches existantes :

Voir annexe "fiches Séquelec"

Nouvelles fiches à créer :

Nos délégués sont à votre disposition pour recenser les nouveaux besoins.

Internet de SEQUELEC : DOCUMENTS TELECHARGEABLES

Pour répondre aux questions que les professionnels se posent régulièrement sur les raccordements, nous signalons le site ENEDIS.FR. Une application pour les mobiles est également développée et téléchargeable.

C'est un outil très utile qui permet aux professionnels d'accéder à tout ce qui concerne, par exemple, la demande de raccordement.

Réunions SEQUELEC locales

Les réunions régionales sont très suivies... quand elles sont organisées. Tout dépend souvent de l'homme en place.

FEDELEC rappelle à ses élus qu'il est important qu'ils restent très présents et très actifs dans ce circuit d'information des collègues, adhérents ou non.

Il faut que nos collègues de FEDELEC puissent recevoir la meilleure information. C'est une condition essentielle pour l'avenir de nos organisations.

Suite de ces fondamentaux sur le site www.fedelec.fr

Chapitre 6

ELECTRICITE : TECHNIQUE ET FORMATION

Actualités

1 - ENEDIS / SEQUELEC

COOPERATIONS

ENEDIS et FEDELEC sont engagés dans une convention tri annuelle renouvelée jusqu'en 2024. Nous remercions Pierre PRAMAYON pour sa présence à nos côtés pour toutes les actions où ENEDIS est partenaire. Il est maintenant épaulé par Franck GRAYO présent lors de WHAT'S up ELEC.

Lors des travaux en commissions nous constatons un recul des questions des présents sur les raccordements : colonnes montantes, bornes de recharge,
Reste à l'interpréter : simplification, habitude de la complexité, découragement et abandon des marchés ?

Nous pourrions échanger sur ces bases à Jersey.

RACCORDEMENTS

Il subsiste des délais et des problèmes de de réponse pour les raccordements.

LINKY

Pour cette année encore, nous constatons que les incompréhensions et les polémiques autour de cette opération se sont plutôt estompées.

COLONNES MONTANTES (loi ELAN)

Nous constatons une certaine désaffection de nos collègues pour les marchés de la rénovation des colonnes montantes. Il s'agit là plus de la complexité des dossiers et les difficultés administratives.

Par contre, il y a un début d'activité autour des déploiements de colonnes « horizontales » liées aux recharges de véhicules.

COMITE SEQUELEC (Sécurité et Qualité dans l'utilisation de l'électricité).

Les travaux continuent et sont particulièrement utiles avec le Linky, l'auto-consommation, les bornes de recharges électriques.

Merci à Albert SARAGA notre délégué national.

Rappelons à nouveau le projet de guide pratique GP19 : Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques et hybrides rechargeables dans les parcs de stationnement des immeubles à usage d'habitation.

Malheureusement pour 2022 il n'y-a pas eu d'actualité de parution.

Listons les plus récents (voir aussi annexes) :

- Guide IRVE GP13 en mai 2021 – dimensionnement des infrastructures dans les immeubles collectifs
- GP18 guide autoconsommation en nov. 2021
- Fiche N°17 – Télé Information Client LINKY en nov. 2021
- Fiche N°7 Consuel avec les nouvelles attestations

Notons la procédure pour récupérer les fiches et guides SEQUELEC, en bas à droite DOCUMENTATION sur le site : <https://www.enedis.fr/documents>

2 - REGLEMENTATION

IRVE

Les remontées des contrôles indiquent toujours d'assez nombreuses non-conformités ce qui recoupe celles de nos collègues sur ce terrain.

Les points de vigilance sont toujours à rappeler et/ou découvrir. CONSUEL et les réunions SEQUELEC doivent nous y aider.

TELETRAVAIL

Après le «boom» dû au COVID les questions sur ce point ont disparu.

Beaucoup d'employeurs semblent s'en être remis à des attestations sur l'honneur qui ne génèrent pas beaucoup de question ni de travaux.

RE2020

Les solutions thermodynamiques sont maintenant systématiques pour le neuf.

Nous n'avons pas obtenu à ce jour tout ce que nous souhaitons avec nos partenaires pour le chauffage direct en complément.

Nous devons continuer à construire et défendre nos propositions avec EDEN et MULLER devenu IN TUIS.

Nous pourrions en faire un point avec leurs représentants.

3 - QUALIFICATIONS

QUALIFELEC

Merci à Daniel HUCHER pour son implication malgré des retours encore en devenir.

Nous continuons de relayer régulièrement les communications électroniques de QUALIFELEC toujours remarquées.

Les comités de qualification poursuivent leur travail.

L'actualité est à la dématérialisation des dossiers en comité avec un test en Bretagne. Cela pourrait déboucher sur la généralisation et des tenues à distance de ces comités.

Il y a là aussi des retours négatifs sur les installations PAC.

Signalons enfin l'existence de tutoriels sur leur site pour le montage des dossiers.

RGE

Les retours continuent d'être négatifs sur les résultats de cette mention pour les clients et la qualité.

La dénonciation de FEDELEC des officines de formation et de labellisation en est, malheureusement pour nos ressortissants, fortement validée.

Il serait souhaitable qu'à l'image de décisions de la CRE remise en cause, des jurisprudences viennent remettre tout ceci à plat et épargner les finances publiques.
De nouveaux systèmes réellement vertueux pour les consommateurs et les TPE de proximité, basées sur des contrôles effectifs et des primes sans autres contraintes sont de vraies solutions éprouvées par le passé.

4 - GUIDES et SUPPORTS

FEDELEC participe toujours à l'élaboration de différents guides et supports, citons cette année :
Objectif Fibre guide location d'habitation 2023.
Des webinaires de promotion sont prévus et relayés aussi par FEDELEC.

Il n'y a par contre pas de nouveautés côté PROMOTELEC (voir COM5) ni du côté de l'ADEME.

Nous avons toujours le projet d'un guide « détection incendie domestique » avec notre partenaire EI ELECTRONIC.

Merci à Philippe GOJ pour ces suivis.

5 – CONSUEL

Nous continuons de participer au Conseil d'Administration et CONSUEL est toujours particulièrement présent lors de la finale du championnat des apprentis pour remplir le rôle d'arbitre.

Une actualité est la continuation du plan de dématérialisation des attestations. Il s'agit cette fois de la liaison avec ENEDIS.

Des présentations ont été faites en SEQUELEC.

Notons aussi la très grande demande pour les installations de production.

Nous ferons un point avec Marc MASLOWSKI des actualités les plus importantes.

Rappelons la newsletter « ***l'Info CONSUEL*** » qui apporte l'information technique et réglementaire aux professionnels

6 – CONNECTIVITES

Nous renvoyons à la partie « FONDAMENTAUX pour l'actualité des convergences et des compatibilités des protocoles et des « objets ».

Nous pourrons échanger sur cette actualité au congrès.

7 - FORMATION PREMIERE

Comme chaque année nous rappellerons que de très nombreux adhérents et délégués FEDELEC participent toujours au niveau local à différents jurys ou commissions dans les centres de formation en Electricité.

Notre métier à toujours « la côte » auprès des organismes chargés de former les entrants.

Malheureusement, aggravé par les réformes des financements, cela se fait toujours sans étude des réels besoins de chacune de nos branches.

Certaines études avancent que globalement nous formons 2 fois plus de personnes que les besoins purement « installation ». Nous en perdons la moitié qui partent vers le réseau amont, les spécialités comme l'automatisme, le traitement de l'air, les ascenseurs, la maintenance... Ils ne sont pas perdus car souvent reviennent « s'installer » ou installer après quelques années.

CHAMPIONNAT DES APPRENTIS

En 2022 FEDELEC et ses partenaires fondateurs : APCMA et PROMOTELEC-CONSUEL ont eu le plaisir de recevoir les apprentis pour la 30 EME année.

25 à 30 équipes des 120 CFA, de 4 apprentis et un professeur, participent chaque année à la qualification.

10 à 15 équipes sont retenus pour la finale à Paris.

La remise des prix aux 3 équipes gagnantes faite à CMA France à Paris.

Depuis 2 ans nous avons bénéficié d'une invitation d'ENEDIS pour le show-room Linky qui est passionnante et un vrai plus pour nos jeunes.

C'est à notre connaissance le seul projet de toutes les organisations artisanales de France qui perdure depuis autant de temps.

8 - FORMATION CONTINUE

Les ateliers techniques sont la première source de contact et d'adhésion en Electricité.

La crise a profondément altérée nos organisations.

Seules les formations pour l'habilitation électriques et les fluides frigo-gènes ont vraiment repris à un niveau significatif.

Nos équipes administratives ont dû faire des efforts importants pour s'adapter.

Nous les remercions de nouveau vivement.

CONSTRUCTYS

Un nouveau point des prises en charge a été fait en commission.

Les services de la fédération sont à votre disposition malgré les difficultés.

FORMATIONS EN LIGNE

Les formations « longues » qui palliaient la pandémie en mimant les formations « présentielles » sont en repli.

Les constructeurs et formateurs ont pour beaucoup renoncé à investir dans ces formats très lourds financièrement.

On voit ré apparaitre les formations courtes des années 2000 (voir congrès SOREZE) renommées pour l'occasion « webinars ».

« Yes my dear »

Enfin le présentiel, quand il subsiste, est aussi une façon de se retrouver pour les pros.

FAF CEA et QUALIOPI

Voir la partie INTERPRO

9 - ÉCO RESPONSABILITÉ

ECOSYTEM

ECOLOGIC

Voir désormais la partie INTERPRO.

Il convient toutefois de noter pour cette commissions le développement souhaité de la réparation pour plusieurs types d'équipement.

On peut citer les radiateurs et les luminaires. Les parties électroniques ont tendance à prendre de plus en plus de la valeur dans ces produits.

Le remplacement complet d'un appareil, pour la défaillance d'un « petit » composant pose de vrais problèmes écologiques. Ils nous en posent également en terme de suivi, les gammes se renouvelant rapidement dans des finitions pas souvent similaires ni en aspect ni en dimensions.

Il serait donc urgent qu'une filière « répar'acteur » se mette aussi en place pour les produits « ELEC ».

ETEC : TECHNIQUE ET FORMATION

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

ETEC	ENEDIS	Technique	Cable U1000
	"	Technique	Conduits et goulottes
	"	Bornes	Solutions de recharge
	"	Sécurité	Tension = Attention
	"	SEQUELEC	Liste des fiches et guides
ETEC	CONSUEL	Info Consuel	janv-23
	"	photovoltaïque	dossier photovoltaïque
ETEC	MATERIELS	LEDVANCE	Fin des lampes fluo
	"	Pompes à chaleur	Dossier
	"	QUOSAIR	Nouveaux capteurs qualité d'air
	"	ECOMATIC	Plinthes à accumulation
		Syndicat Eclairage	Audit éclairage public
ETEC	REGLEMENTATION	Fibre optique	Guide 2022
	"	Qualité de l'air	Nouvelles réglementations scolaires
ETEC	FORMATION PREMIERE	CHAMPIONNAT	Déroulement des finales
	"	"	30ème remises des prix



Les partenaires officiels



AG2R LA MONDIALE



Les partenaires associés



FEDELEC

PROFESSION ELECTRICIEN ELECTRONICIEN

adhérente

affiliée

